



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **ACI DURANCE, VERDON, SIAGNE SUR LES RÉSERVES DE SERRE-PONÇON, SAINTE-CROIX/CASTILLON, SAINT-CASSIEN**

Comité Ressource en Eau interdépartemental du 2 mai 2024



La Durance à Sisteron - © Der Dilettant – Fotolia.com



Le lac de Sainte-Croix - © LGD - Horizons



Siagne – Pont des Tuves - © Département 06



# Sommaire

1. Introduction de Monsieur le préfet – **10 mn jusqu'à 15 h 10**
2. Prises de parole de personnalité – **10 mn jusqu'à 15 h 20**
3. Rapide point sur la situation hydrique des systèmes Serre-Ponçon, Sainte-Croix/Castillon, Saint-Cassien – Météo-France, BRGM, EDF, SMAVD - **15 mn jusqu'à 15 h 35**
4. Question sur la situation hydrique – **5 mn jusqu'à 15 h 40**
5. Présentation du projet d'ACi et des observations – **20 mn jusqu'à 16 h 00**
  1. Rappels des évolutions principales de la révision
  2. Énoncé des principales observations
  3. Proposition des derniers arbitrages
6. Discussion/Débat – **40 mn jusqu'à 16 h 40**
7. Présentation de la vaste campagne de sensibilisation et de contrôle portant sur les prélèvements en eau des ICPE de février – **15 mn jusqu' 16h55**
8. Calendrier et conclusion – **5 mn jusqu'à 17 h 00**



# Sommaire

1. Introduction de Monsieur le préfet – **10 mn jusqu'à 15 h 10**
2. Prises de parole de personnalité – **10 mn jusqu'à 15 h 20**
3. Rapide point sur la situation hydrique des systèmes Serre-Ponçon, Sainte-Croix/Castillon, Saint-Cassien – Météo-France, BRGM, EDF, CED, OFB, SMAVD - **15 mn jusqu'à 15 h 35**
4. Question sur la situation hydrique – **5 mn jusqu'à 15 h 40**
5. Présentation du projet d'ACi et des observations – **20 mn jusqu'à 16 h 00**
  1. Rappels des évolutions principales de la révision
  2. Énoncé des principales observations
  3. Proposition des derniers arbitrages
6. Discussion/Débat – **40 mn jusqu'à 16 h 40**
7. Présentation de la vaste campagne de sensibilisation et de contrôle portant sur les prélèvements en eau des ICPE de février – **15 mn jusqu' 16h55**
8. Calendrier et conclusion – **5 mn jusqu'à 17 h 00**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Présentation MétéoFrance

- **Année hydrologique** en cours (septembre 2023 au 29 avril 2024)
  - **Prévisions pour les prochains jours & Tendances pour les trois prochains mois**
-



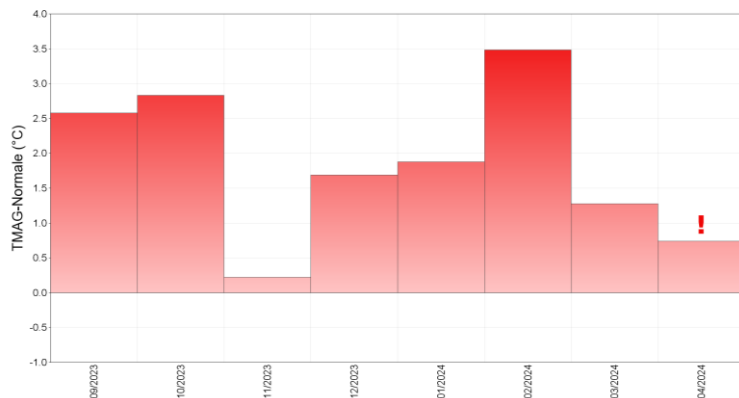
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Retour sur l'année hydrologique en cours : Températures moyennes

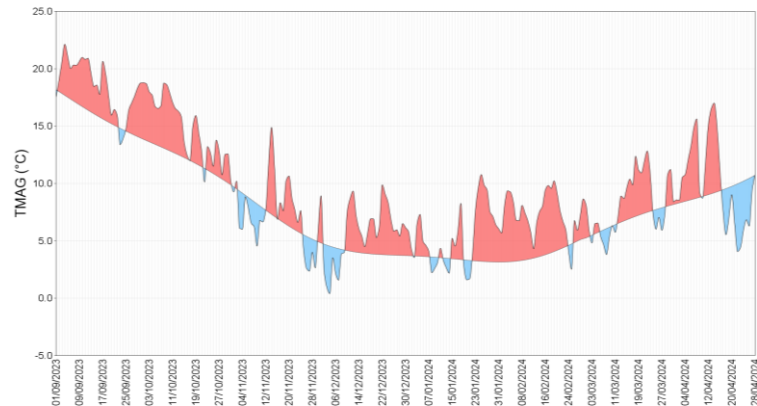
Ecart à la moyenne mensuelle de référence 1991-2020 de la  
température moyenne agrégée  
Zone climatique : Provence-Alpes-Côte d'Azur

septembre 2023 à avril 2024



Température moyenne quotidienne agrégée  
Zone climatique : Provence-Alpes-Côte d'Azur

1er septembre 2023 au 28 avril 2024



- Comme c'est le cas depuis le début de la saison hydrologique, le mois d'avril restera au-dessus des normales, et ce malgré la deuxième quinzaine plus fraîche.
- Situation très semblable sur l'ensemble des départements.



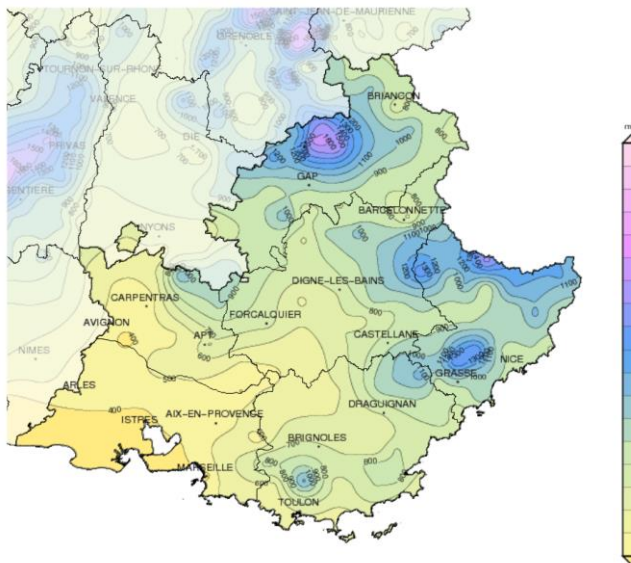
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité



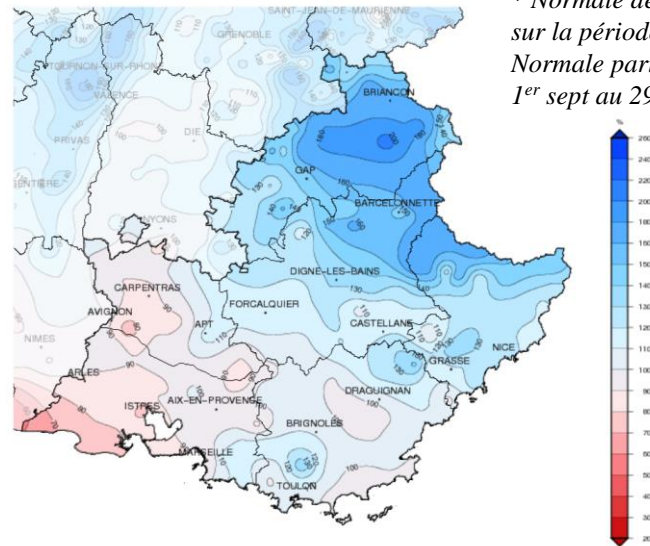
# Retour sur l'année hydrologique en cours : Précipitations

## Cumul de précipitations



## Rapport à la normale\* du cumul de précipitations

\* Normale de référence  
sur la période 1991-2020  
Normale partielle du  
1<sup>er</sup> sept au 29 avril



- Les cumuls sont globalement autour **des normales sur une large partie centrale de la région**.
- Un excédent de l'ordre de 20 à 50 % est observé sur les départements alpins, il atteint jusqu'à 80-100 % sur le 05.
- L'ouest de la région affiche des cumuls légèrement sous les valeurs normales. Le déficit atteint 20-30 % côté Camargue.



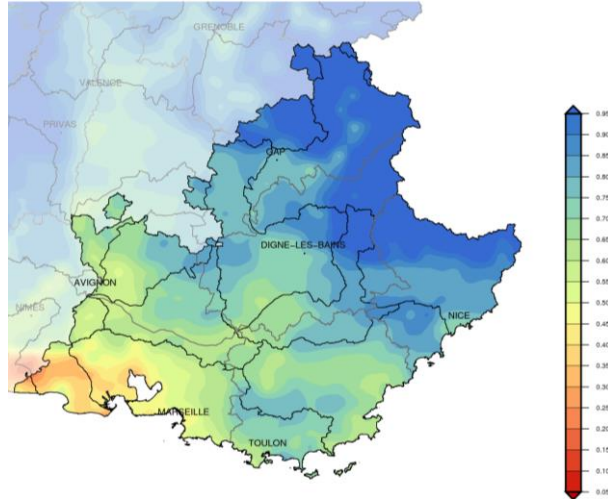
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

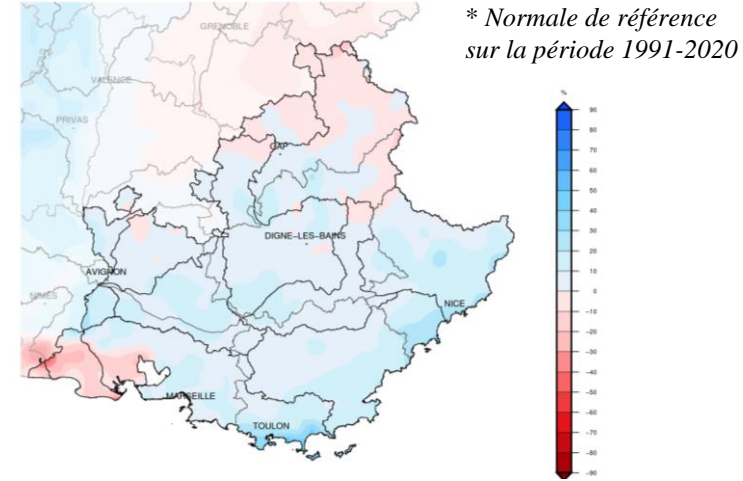


# Retour sur l'année hydrologique en cours : État des sols superficiels au 28 avril 2024

Indice d'humidité des sols (SWI)



Rapport à la normale\* du SWI



- Les sols **sont modérément humides sur la majeure partie de la région**, à l'exception de l'ouest des du 13, côté Camargue, où il sont modérément secs à très secs. Les déficits y atteignant les 30 %.
- Les sols sont très humides en montagne, et les excédents atteignant jusqu'à 20 % sur large bande côtière du 83 au 06.

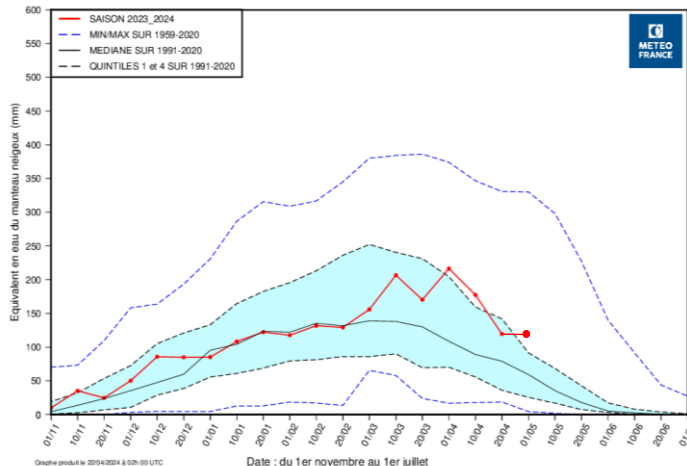


# Enneigement dans les Alpes du sud

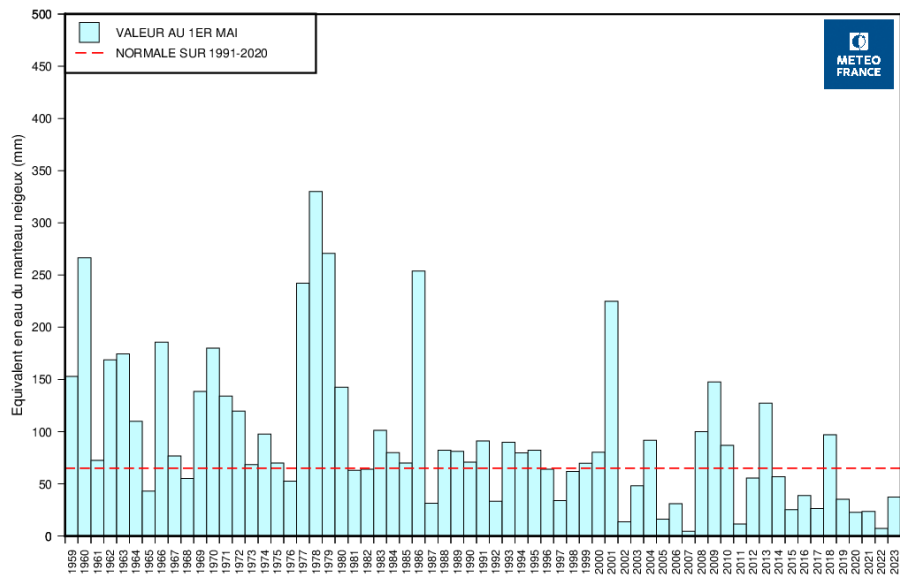
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

EQUIVALENT EN EAU DU MANTEAU NEIGEUX (MODELE SIM2)  
ALPES DU SUD (Altitude > 1000 m.)



EQUIVALENT EN EAU DU MANTEAU NEIGEUX (MODELE SIM2)  
AU 1ER MAI ALPES DU SUD (Altitude > 1000 m.)



- Le stock de neige sur les Alpes du Sud est resté autour de sa valeur médiane jusqu'à début mars, avant de décoller à des niveaux largement excédentaires.
- Le stock de neige au 1<sup>er</sup> mai se situe parmi les 20 % des valeurs les plus élevées des 60 dernières années.

2024



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

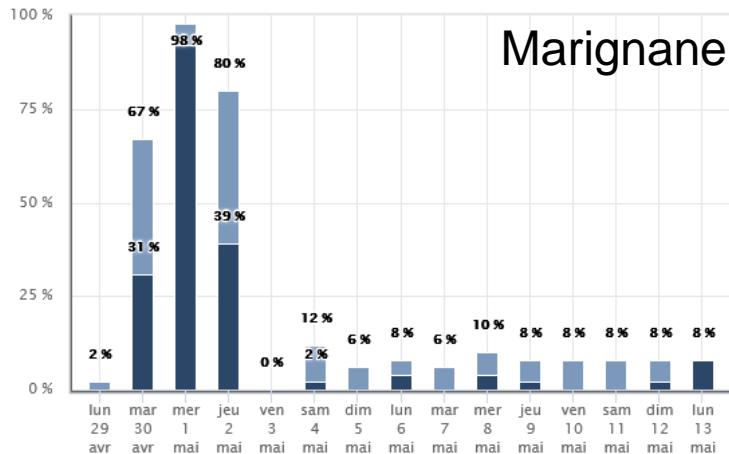


- **Année hydrologique** en cours (septembre 2023 au 29 avril 2024)
  - **Prévisions pour les prochains jours & Tendances pour les trois prochains mois**
-

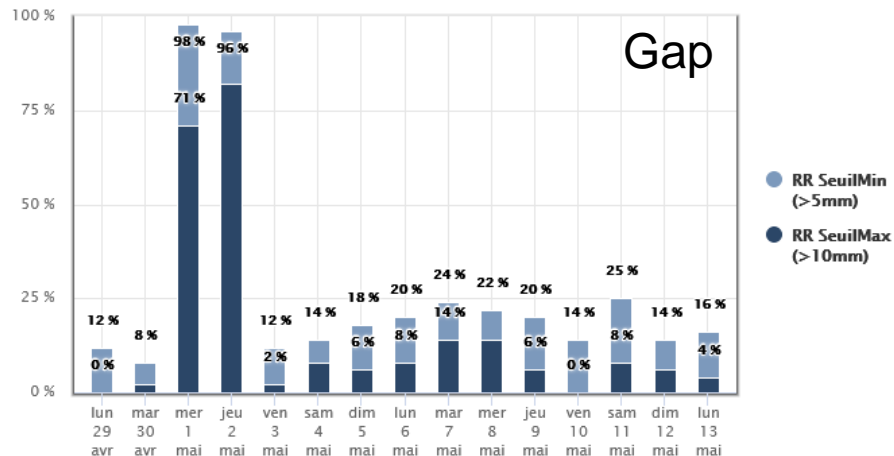


# Prévisions pour les prochains jours

PROBABILITÉS DE DÉPASSEMENT DE SEUIL : PRÉCIPITATIONS



PROBABILITÉS DE DÉPASSEMENT DE SEUIL : PRÉCIPITATIONS



- Un passage pluvieux est attendu pour cette semaine
- Puis retour à un temps progressivement plus chaud et sec pour les jours suivants.



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

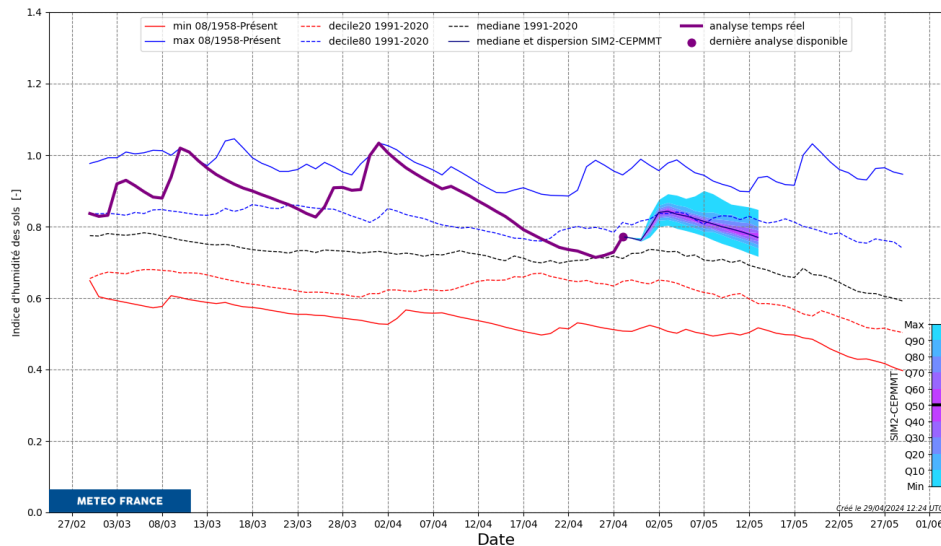
Liberté  
Égalité  
Fraternité



# Prévisions du SWI pour les prochains jours sur PACA

Indice d'humidité des sols SIM2 et SIM2-CEPMMT quotidien

domaine : PACA - EPS: Run 29/04/2024 à 00 UTC



- Depuis début avril, avec le temps sec et chaud, l'indicateur de SWI a évolué à la baisse avant de se stabiliser.
- Proche des valeurs médianes, il remonte temporairement avec le temps pluvieux prévu des prochains jours.



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

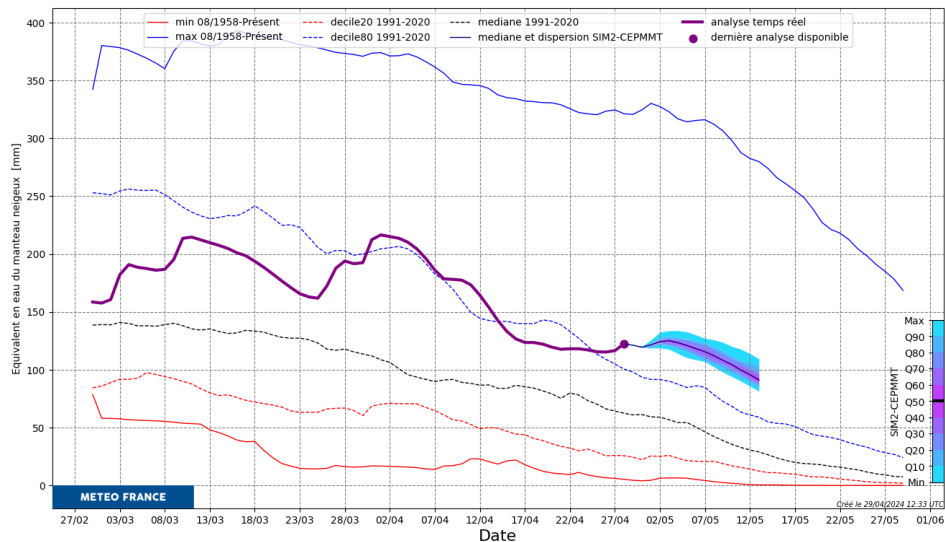
Liberté  
Égalité  
Fraternité



# Prévisions du SWI pour les prochains jours sur les Alpes du sud

Equivalent en eau du manteau neigeux SIM2 et SIM2-CEPMMT quotidien

domaine : ALPES-DU-SUD\_SUP\_1000m - EPS: Run 29/04/2024 à 00 UTC



- Après une rapide diminution début avril, le stock de neige s'est relativement stabilisé sous l'effet des températures fraîches récentes.
- En très légère augmentation avec les précipitations de ces derniers jours, il repart à la baisse à un rythme normal



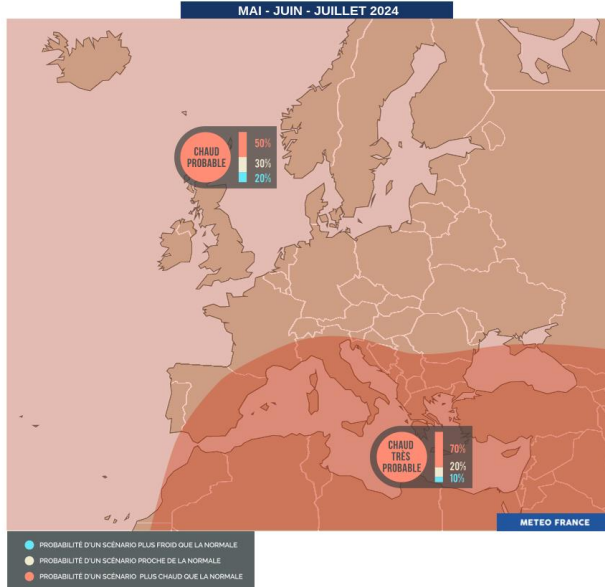
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

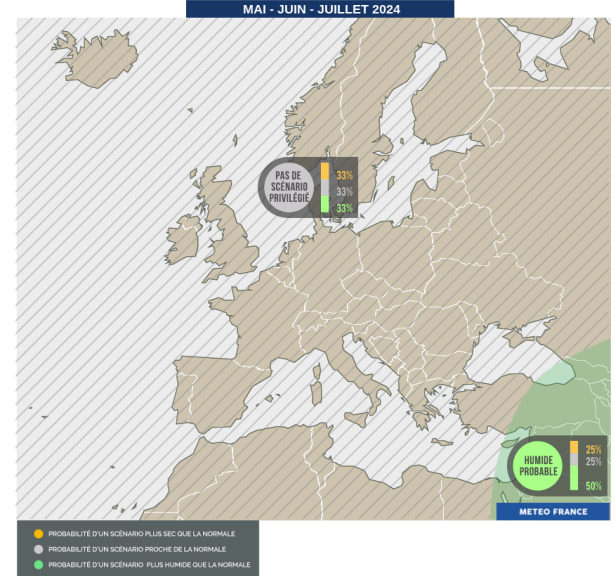


- **Tendance pour les trois prochains mois : mai – juin - juillet**

PRÉVISIONS SAISONNIÈRES PROBABILISTES DE TEMPÉRATURES POUR LE TRIMESTRE PROCHAIN



PRÉVISIONS SAISONNIÈRES PROBABILISTES DE PRÉCIPITATIONS POUR LE TRIMESTRE PROCHAIN



- Un scénario plus chaud que la normale est le plus probable pour la France, et plus particulièrement pour les régions méditerranéennes.
- Aucun scénario de précipitation n'est privilégié sur la France ni sur l'Europe.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**CHAÎNE HYDROELECTRIQUE  
DURANCE VERDON**

**Point de situation  
& Trajectoires prévisionnelles**

CREi du 2/05/2024

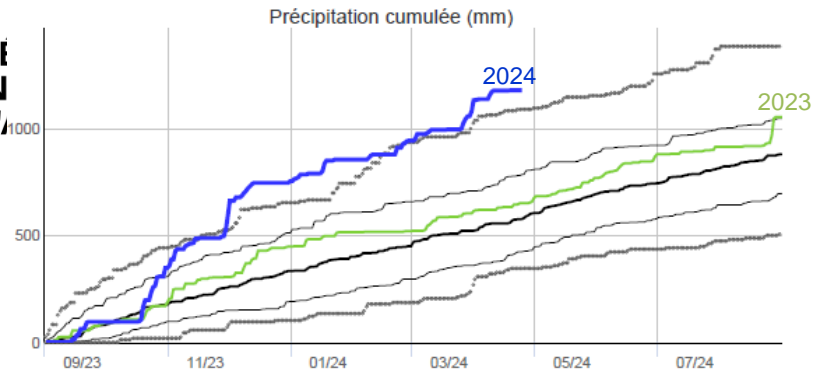
EDF Hydro Méditerranée



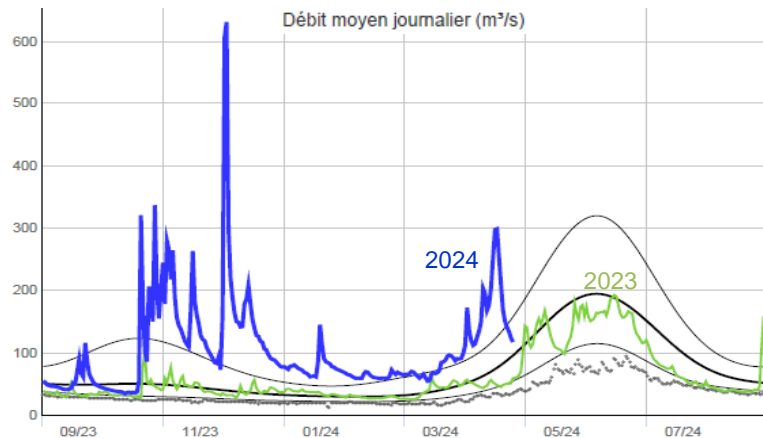
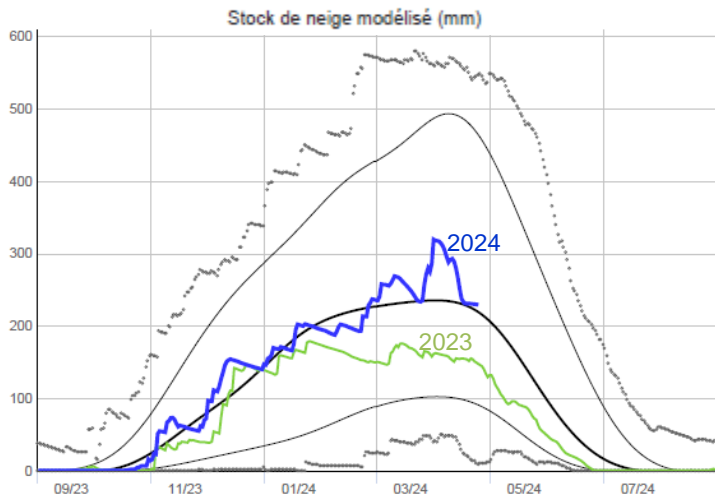
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Durance Serre-Ponçon



- Mois de mars : plus fort cumul de pluie mensuel observé depuis 1948 sur le bassin
  - Un mois d'avril caractérisé par un épisode de chaleur puis un refroidissement marqué à partir du 15 avril (-10° en 48h)
- ➔ Début de fonte, stoppé par la chute des températures
- ➔ 6 épisodes de crues depuis le 1<sup>er</sup> janvier

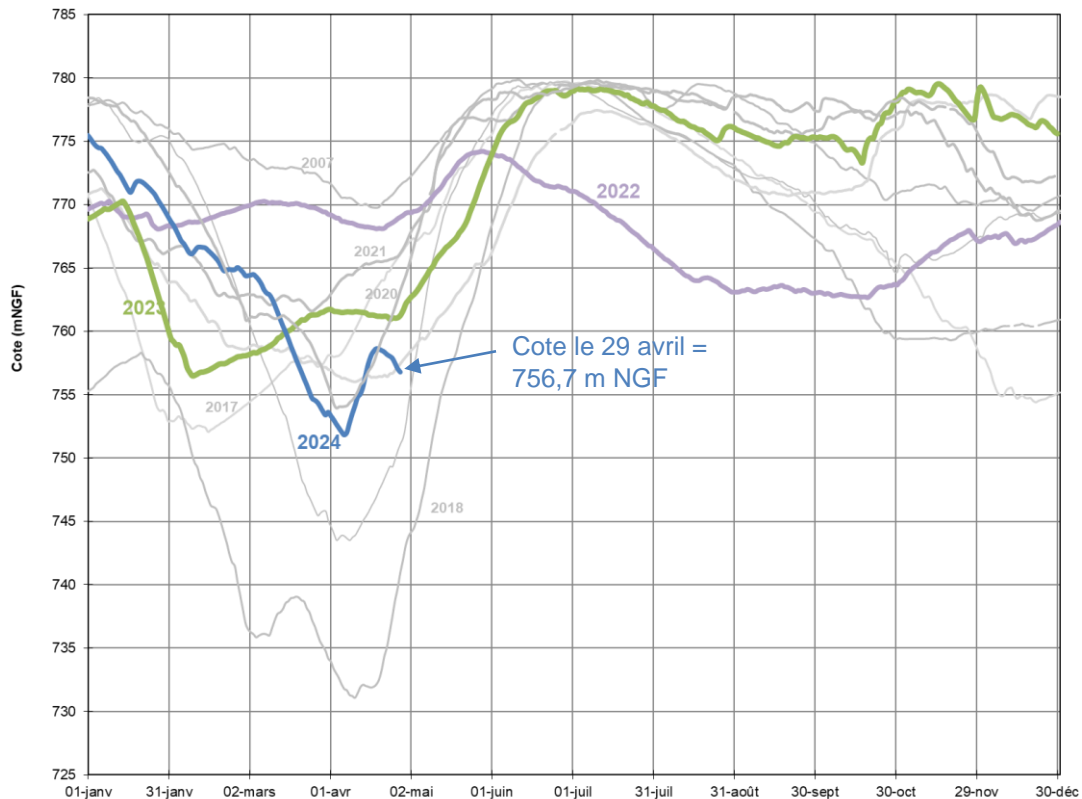




PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Cote Serre-Ponçon



Programmes de production et stratégie de gestion des écoulements

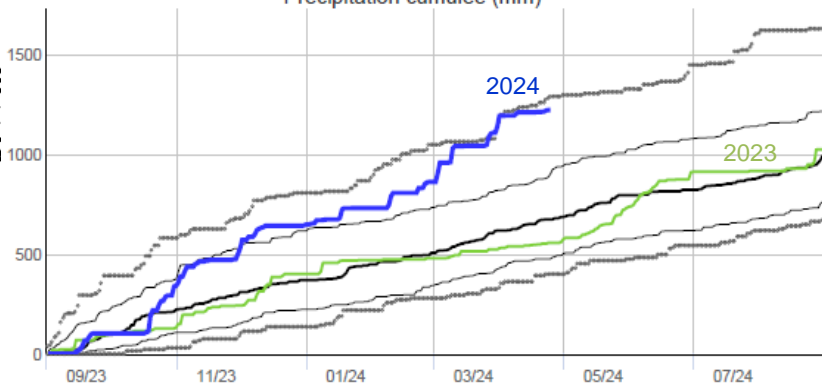
Adaptation des trajectoires en fonction de l'évolution des prévisions d'apports au 1<sup>er</sup> juillet



**PRÉFET  
DE LA RÉG  
PROVENC  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Précipitation cumulée (mm)



# Verdon

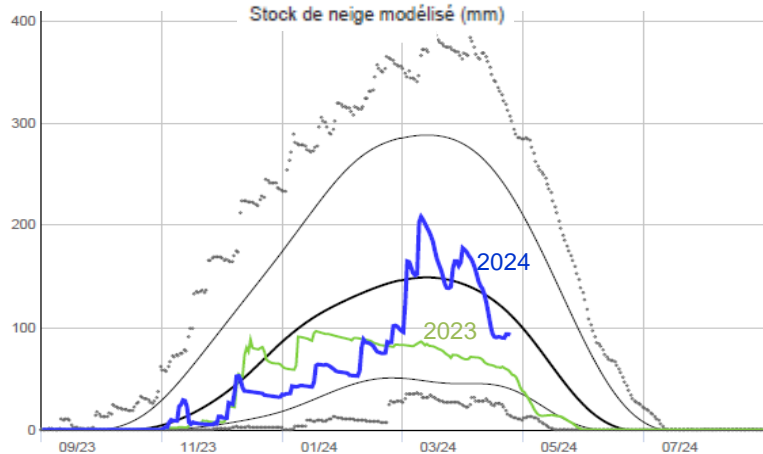
- Mois de mars : plus fort cumul de pluie mensuel observé depuis 1948 sur le bassin (4 fois la normale à Castillon)

- Un mois d'avril caractérisé par un épisode de chaleur puis un refroidissement marqué à partir du 15 avril

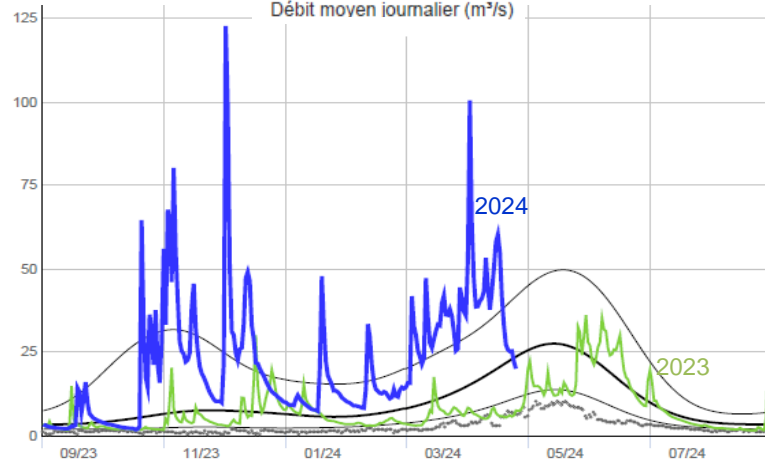
➔ Fonte bien amorcée, stoppée par la chute des températures

➔ 2 épisodes de crues successifs en mars

Stock de neige modélisé (mm)



Débit moyen journalier (m³/s)

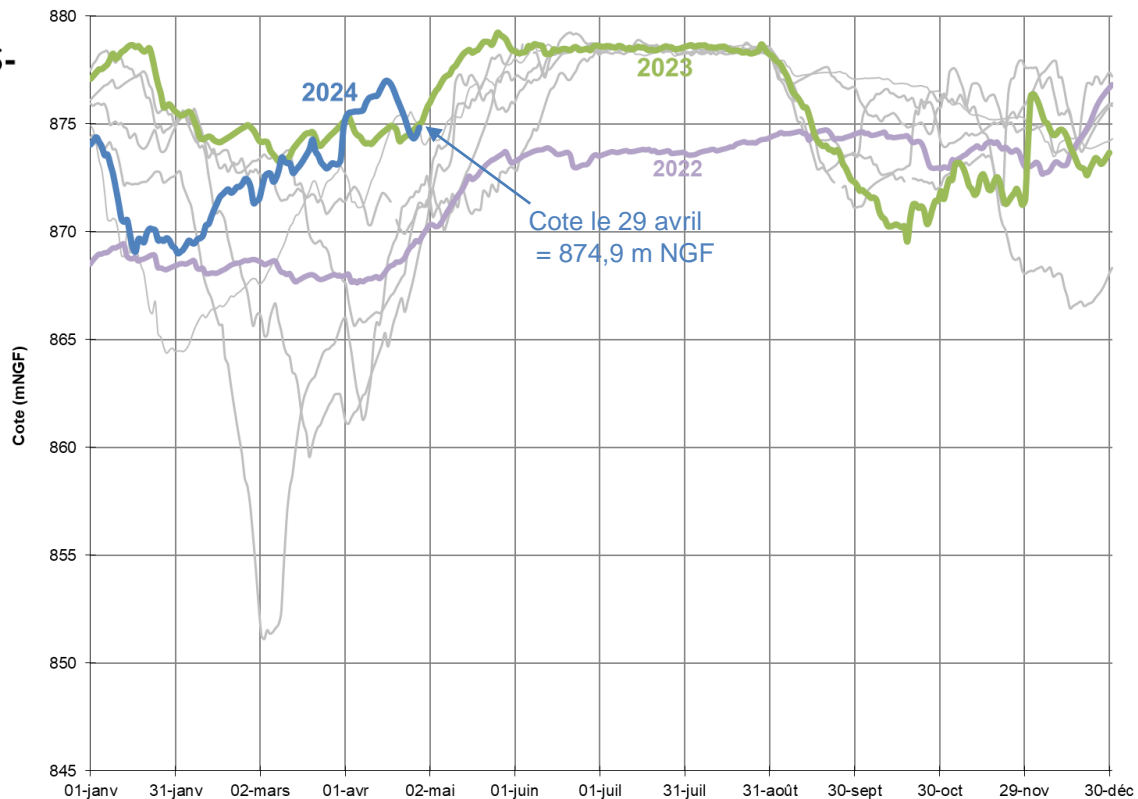




# Cote Castillon

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



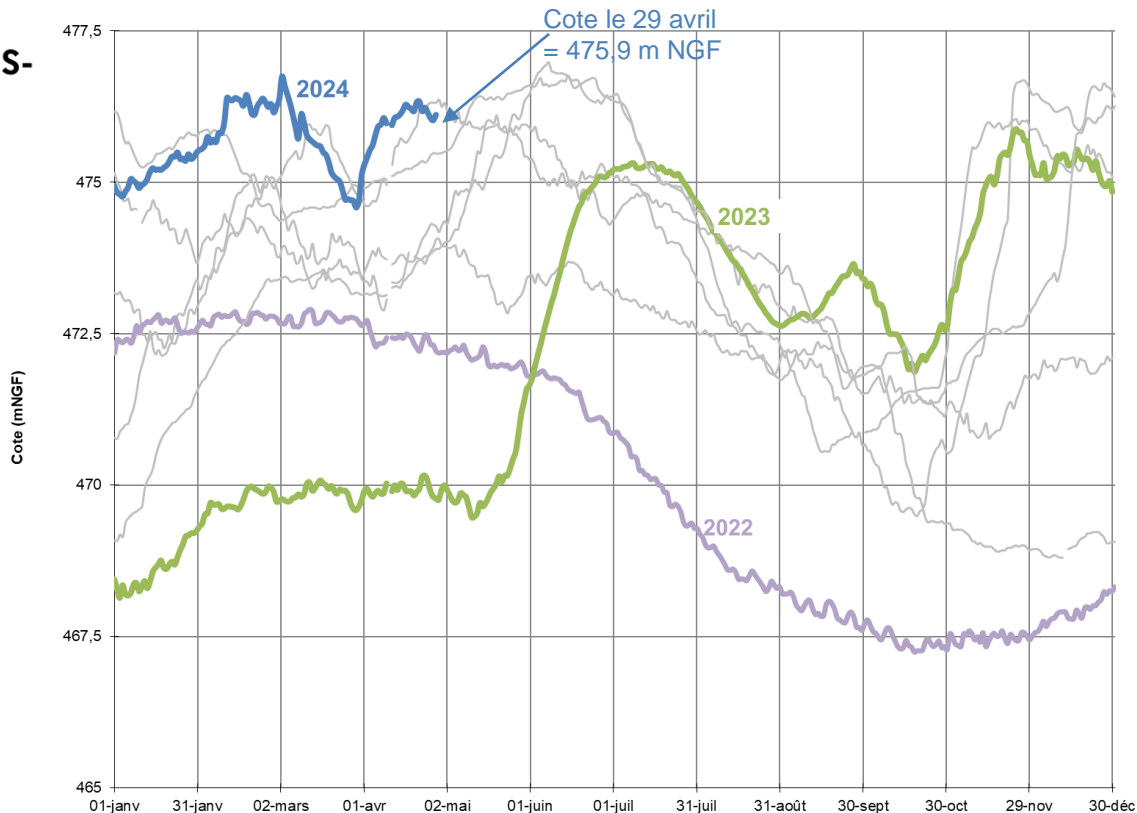
Programmes de production et stratégie de gestion des écoulements  
Adaptation des trajectoires en fonction de l'évolution des prévisions d'apports au 1<sup>er</sup> juillet



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Cote Sainte-Croix



Gestion de la retenue de Ste-Croix en lien avec le chantier galerie des Maurras (fin 1<sup>ère</sup> campagne : 17/05) : usine de Vinon à l'arrêt et déversés au barrage de Gréoux adaptés au contexte hydrologique.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AMENAGEMENT DE SAINT-CASSIEN CREi du 2 mai 2024

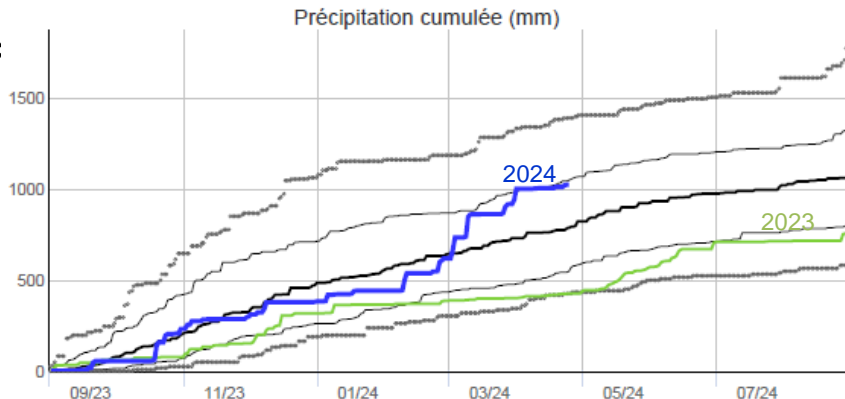




PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALP  
CÔTE D'AZUR

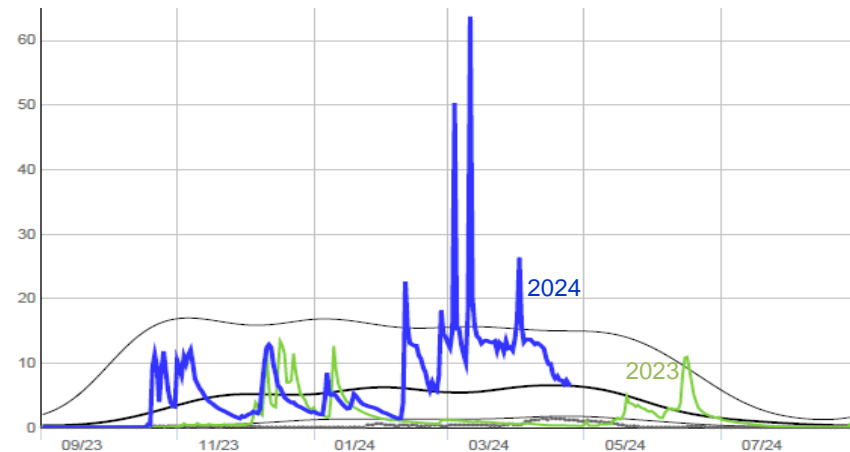
Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Saint-Cassien



- Des épisodes pluvieux significatifs à partir du mois de février et jusqu'à début avril
- Des conditions sèches depuis lors et un débit en baisse

Débit moyen journalier (m<sup>3</sup>/s)



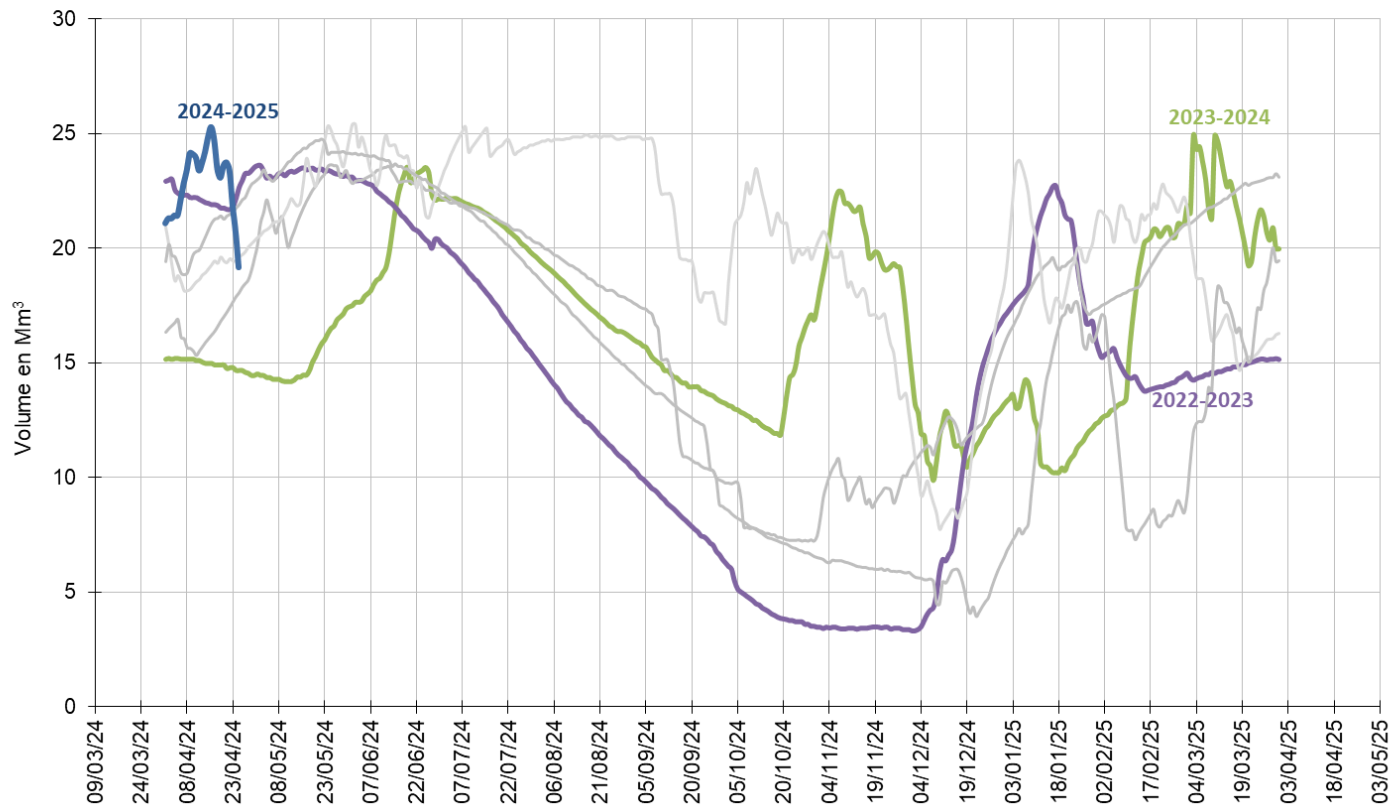
• Minimum — Q10 — Q50 — Q90 • Maximum — 2023 — Année en cours



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Volume de Saint-Cassien



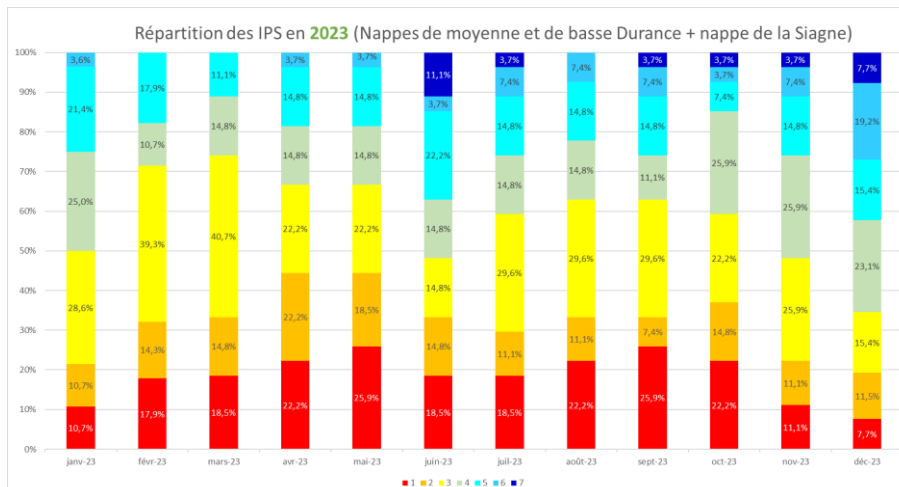
# Variations de l'Index Piézométrique Standardisé en 2024, comparaison avec 2023



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

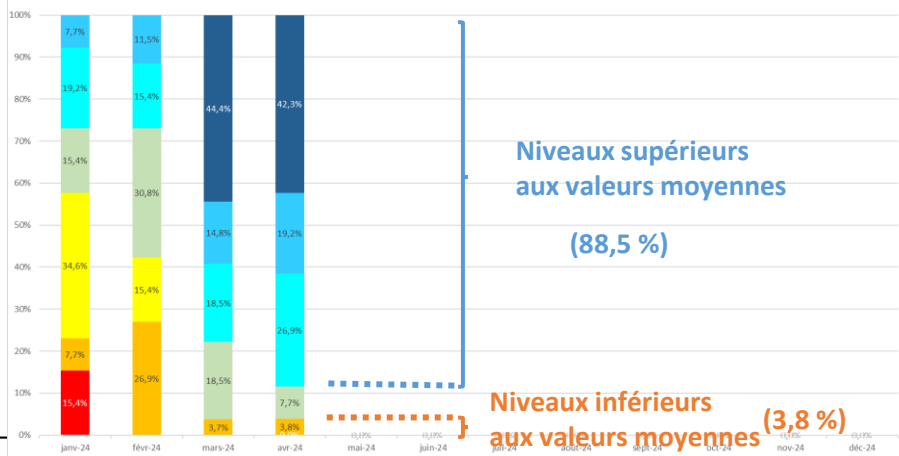
Statistiques sur  
28 à 29 points



■ Niveau très bas ■ Niveau bas ■ Niveau modérément bas

■ Niveau autour de la moyenne

■ Niveau modérément haut ■ Niveau haut ■ Niveau très haut





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

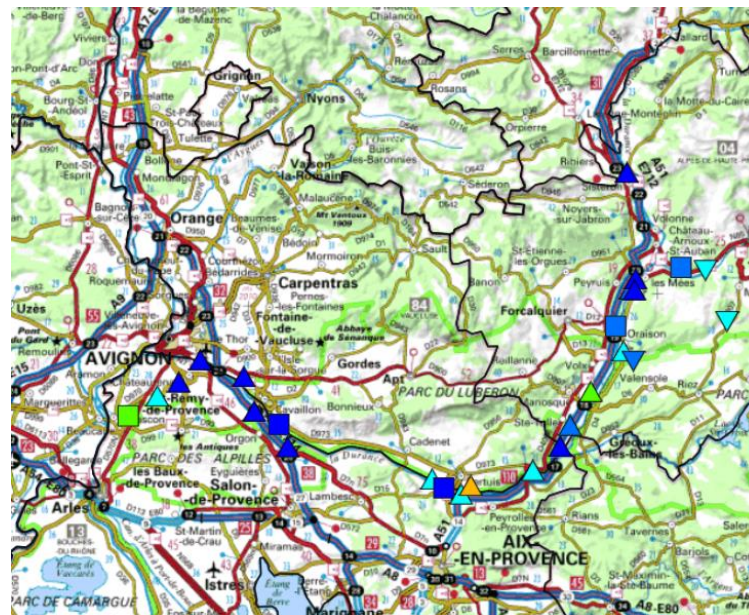
## État des nappes entre mars et avril 2024

### Evolution récente des niveaux

- ▲ En hausse
- Stable
- ▼ En baisse

### Niveaux des nappes

- Niveaux très haut
- Niveaux hauts
- Niveaux modérément hauts
- Niveaux autour de la moyenne
- Niveaux modérément bas
- Niveaux bas
- Niveaux très bas



Situation au 30 avril 2024

Les cumuls de précipitations depuis la fin de l'année 2023, et notamment en février, mars et mi avril ont permis à la situation s'améliorer par rapport à celle de l'automne, en particulier dans l'est de la Région (nappe de la moyenne Durance), mais aussi dans le secteur de la nappe de la Siagne dont les niveaux bien sont en mars passés de modérément bas à très hauts. A l'exception des secteurs de Pertuis, et du couloir de Graveson – Maillanne, où ils demeurent "modérément bas", les niveaux ont retrouvé quasiment partout des valeurs supérieures aux moyennes.

La situation à la fin avril 2024 conforte la vision de la mi mars, à savoir l'état « haut » des niveaux du fait de la succession d'épisodes de précipitations dans le haut bassin et dans les Alpes-de-Haute-Provence. La situation des niveaux des nappes fin avril 2024 est largement supérieure à celle de la même période des deux années passées et compte même parmi les plus élevées à cette période de l'année.



# Perspectives pour le printemps

- ❑ Une succession d'épisodes similaires à ceux de la fin du mois d'octobre et de février-mars-avril, pourrait permettre de prolonger cette recharge esquissée cet automne.
- ❑ La fonte des neiges, dont les cumuls s'avèrent importants dans les Alpes du Sud, va permettre de prolonger l'effet de recharge des nappes, de manière à ce que les ressources soient à leur maximum à l'entrée de la période « chaude ». Le risque de connaître cette année un état de « sécheresse » des eaux souterraines s'éloigne, même si le tarissement habituel des ressources va probablement débuter en mai (sauf période pluvieuse intense).



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

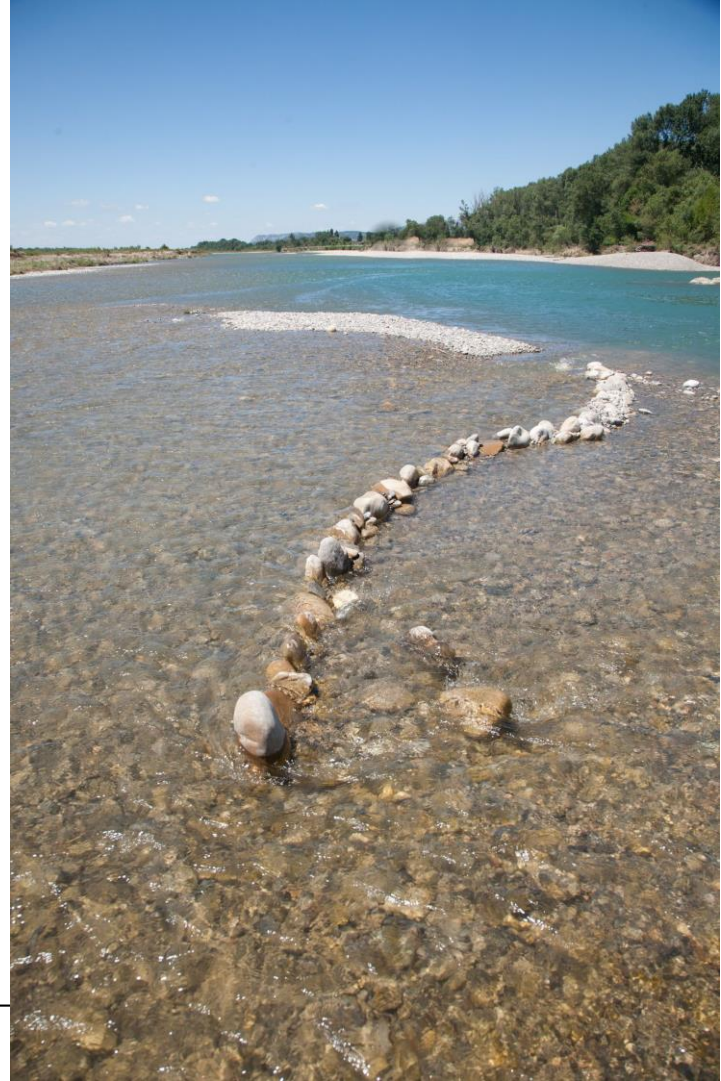
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Vigie Durance Verdon CREi du 2 mai

## INTERFACE WEB DE PARTAGE DE LA CONNAISSANCE



**VIGIE  
DURANCE  
VERDON**



Données en date du :

20/04/2024

Choisir la date



## CONTEXTE MÉTÉOROLOGIQUE

- L'enneigement
- La pluviométrie
- Les températures
- L'humidité des sols

## POUR COMPRENDRE

- L'eau des rivières
- Stocker et distribuer l'eau
- Les usages de l'eau
- La gestion des réserves
- Glossaire (à venir)





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<https://www.smavd.org>

**LE PARCOURS  
DE L'EAU DE LA  
DURANCE :**

**une même ressource  
au service de multiples  
usages.**

La Durance et ses affluents dessinent un bassin versant qui couvre la moitié de la surface de la Région. Depuis longtemps, cette eau est détournée via des canaux et utilisée pour répondre aux besoins humains. Les territoires littoraux, dont le climat est aride, bénéficient ainsi de l'abondance de l'eau des Alpes. Aujourd'hui, 70 % de l'économie de la Région Sud dépend de l'eau de la Durance.



**Le Rhône**

**Industrie**

Une industrie régionale à forte valeur ajoutée (pétrochimie, microélectronique, nucléaire...) bénéficie d'une eau d'excellente qualité.



**L'eau non consommée** termine son parcours durancien dans l'étang de Berre et dans le Rhône à Avignon.



**Etang de Berre**

**300 millions m3 d'eau parcourent la Durance** sous forme de débit réservé garantissant ainsi son bon fonctionnement écologique. Le Verdon bénéficie également d'un débit réservé.



**Irrigation**

Cette eau turbinée dans les centrales EDF au fil du canal usinier est ensuite distribuée pour irriguer 80 000 hectares de terres agricoles. Jusque dans le Var, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône. Une part essentielle de la production et de l'emploi agricole de la région dépend de l'irrigation.



**Eau potable**

3 millions d'habitants sont alimentés en eau potable, des Alpes jusqu'au littoral et les métropoles d'Aix-Marseille et de Toulon par l'eau du bassin de la Durance et du Verdon. Elle permet également l'accueil de nombreux touristes.



**Tourisme**

Cette eau sert de support aux usages touristiques, ski, sports d'eau vive et activités nautiques dans les stations et sur les lacs (Serre-Ponçon et du Verdon). Le Tourisme constitue une part essentielle de l'économie des territoires alpins.



**Les grandes retenues stockent l'eau** provenant de la fonte des neiges et des pluies. Cette eau est redistribuée à l'ensemble de la région en fonction des besoins et des usages à l'aval.



**Hydroélectricité**

Le canal EDF transporte l'eau pour l'ensemble des usages. Avec 23 centrales hydroélectriques et 16 barrages sur son parcours, la chaîne Durance-Verdon permet de produire 35 % de l'énergie de la région Sud. Cet aménagement constitue l'un des plus importants gisements d'énergie renouvelable de France.



**Milieux naturels**

Retour à la nappe et aux milieux naturels via les stations d'épuration et les surplus d'irrigation. À titre d'exemple la nappe de la Crau est alimentée à 70% par l'eau de la Durance via l'irrigation gravitaire. À son tour la nappe servira à de nombreux autres usages, dont 300 000 habitants alimentés en eau potable.



**Entre 3 et 6 milliards de m3 d'eau** sont fournis par le bassin versant de la Durance chaque année et circulent via les rivières et les infrastructures hydrauliques.

Briançon

Gap

Digne-les-bains

Nice

Ma

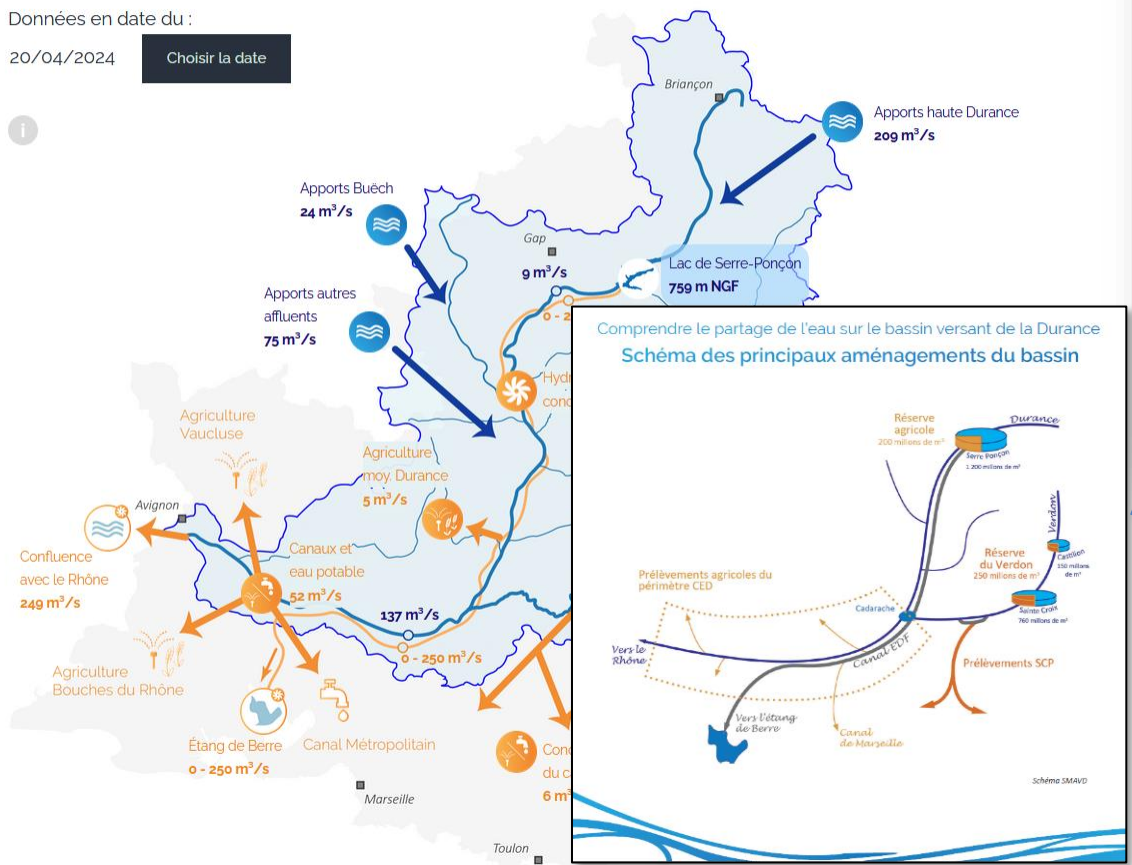
Toulon

Données en date du :

20/04/2024

Choisir la date

1



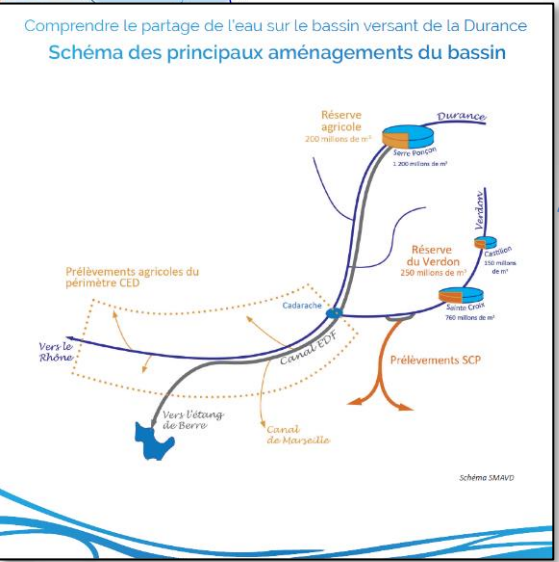
### Comprendre le partage de l'eau sur le bassin versant de la Durance

#### La constitution de réserves

Deux réserves spécifiques ont été prévues par les textes encadrant la création des aménagements : **la réserve agricole de 200 millions de mètres cubes sur Serre-Ponçon\*** pour alimenter les canaux historiques de basse Durance, gérée par la Commission Exécutive de la Durance (CED), et **la réserve du Verdon de 250 millions de mètres cubes\*** pour alimenter principalement le littoral méditerranéen via le canal de Provence, concession régionale géré par la Société du Canal de Provence (SCP). Ces réserves permettent de garantir une bonne répartition de l'eau entre les différents usages.

Lorsque la quantité d'eau s'écoulant naturellement dans les cours d'eau (que l'on appelle ressource naturelle) n'est plus suffisante pour subvenir aux besoins des canaux, **les réserves des barrages sont utilisées en complément à hauteur des besoins**, on appelle cela le déstockage. EDF, en tant que concessionnaire des aménagements, est en charge du calcul du déstockage.

\*Les réserves représentent des volumes très inférieurs aux volumes stockés dans les retenues : 1 200 millions de m³ pour Serre-Ponçon et environ 300 millions de m³ sur le Verdon.



### POUR COMPRENDRE

- 🔗 L'eau des rivières
- 🔗 Stocker et distribuer l'eau
- 🔗 Les usages de l'eau
- 🔗 La gestion des réserves
- 🔗 Glossaire (à venir)



Données en date du :

20/04/2024

Choisir la date

1

## L'enneigement

31 mars 2024

Caractérisation de l'enneigement

- Très excédentaire
- Excédentaire
- Moyen
- Déficitaire
- Très déficitaire



Apports Buèch  
24 m³/s

9 m³/s

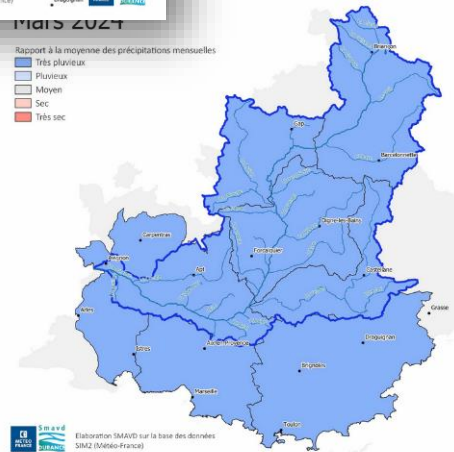
Hydroélectricité  
concession EDF

50

MARS 2024

Rapport à la moyenne des précipitations mensuelles

- Très pluvieux
- Pluvieux
- Moyen
- Sec
- Très sec



## Les températures

Mars 2024

Rapport à la moyenne des températures mensuelles

- Très chaud
- Chaud
- Moyen
- Froid
- Très froid



Concession régionale  
du canal de Provence  
6 m³/s

Toulon

## CONTEXTE MÉTÉOROLOGIQUE

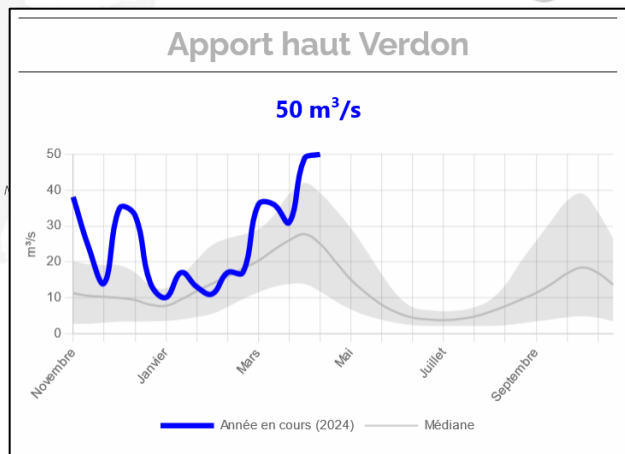
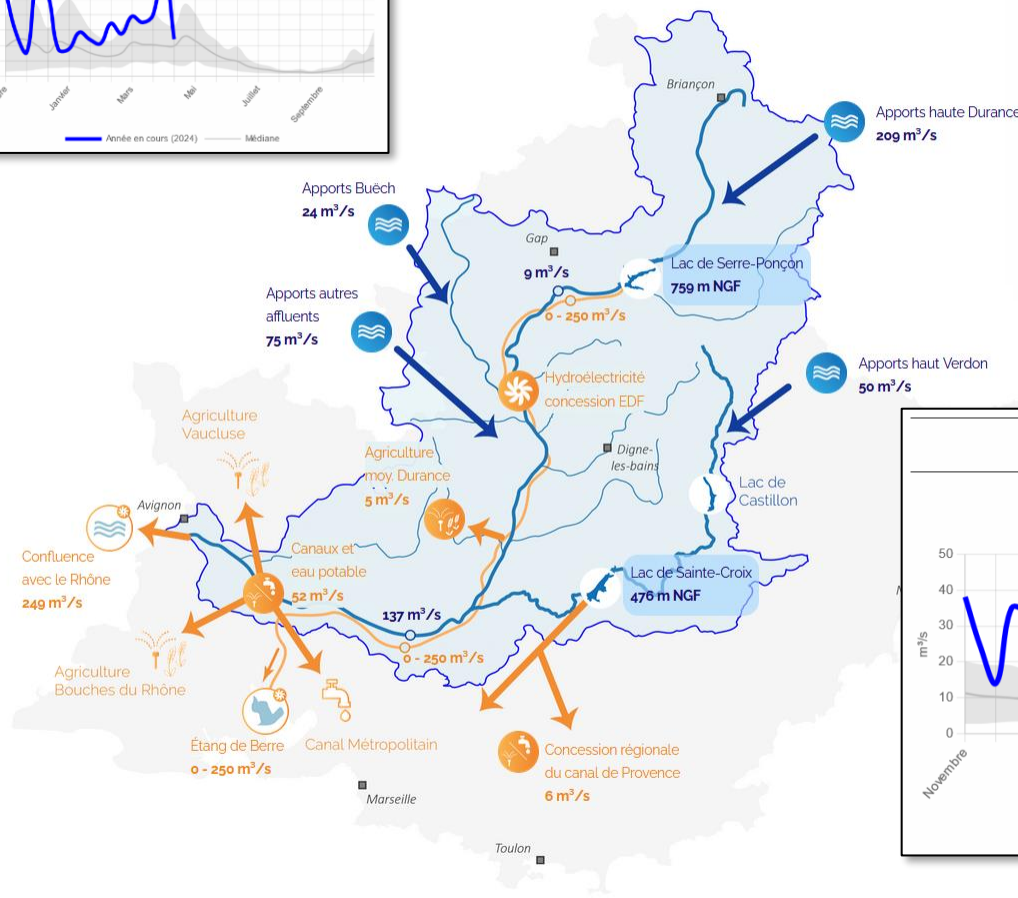
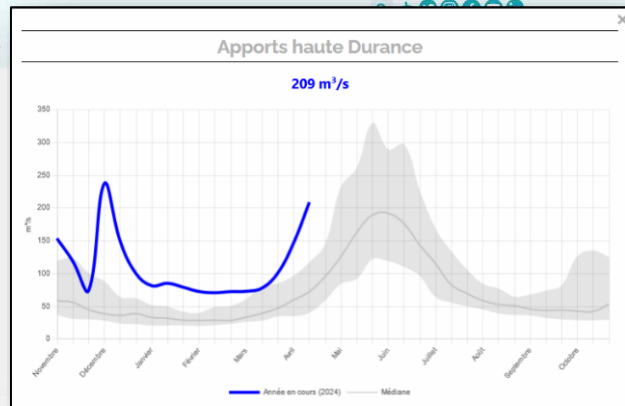
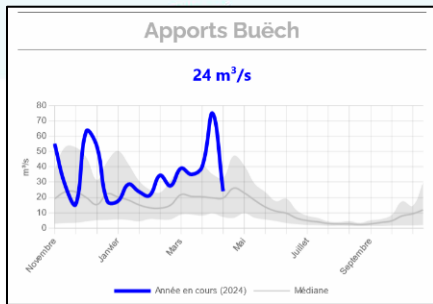
- L'enneigement
- La pluviométrie
- Les températures
- L'humidité des sols

## POUR COMPRENDRE

- L'eau des rivières
- Stocker et distribuer l'eau
- Les usages de l'eau
- La gestion des réserves
- Glossaire (à venir)

Dans la continuité de fin février, le mois de mars a vu des précipitations très abondantes, et parfois record, sur l'ensemble du bassin et des territoires desservis. Le canal sur l'année hydrologique est désormais supérieur aux moyennes sur l'ensemble du territoire, et la sécheresse hivernale des territoires côtiers est comblée.





- Les températures
- L'humidité des sols

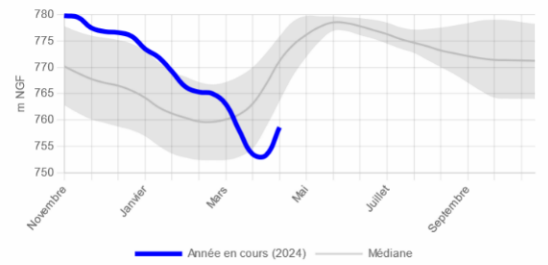
## COMPRENDRE

- rières
- istribuer l'eau
- le l'eau
- es réserves
- venir)



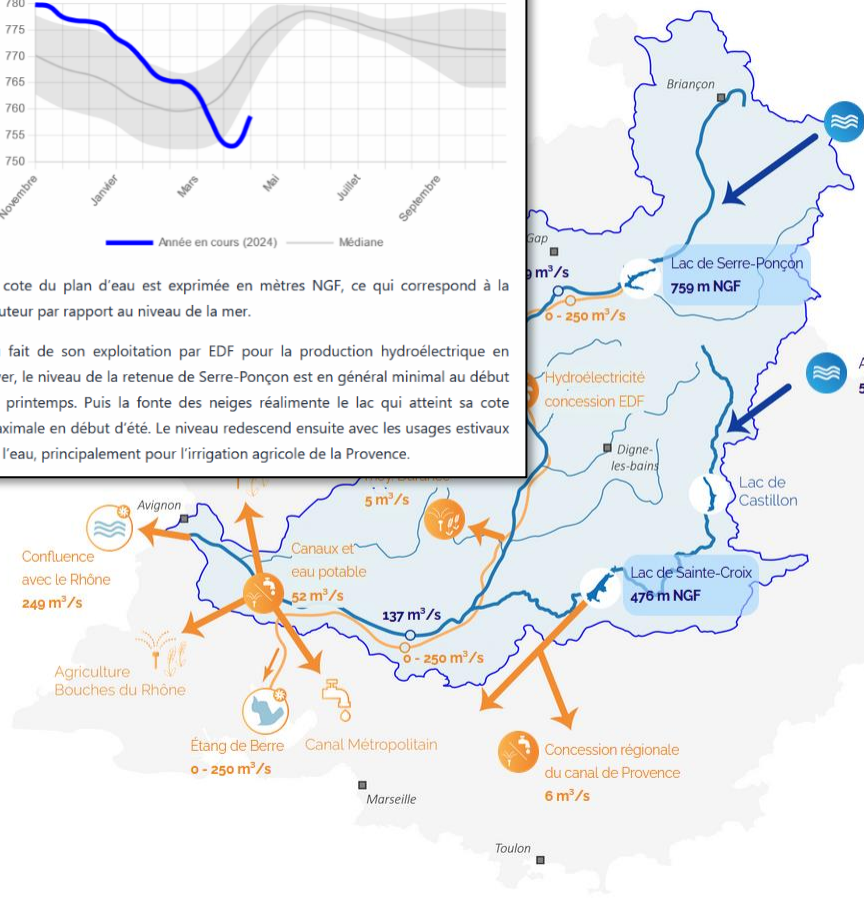
# Cote du Lac de Serre-Ponçon

758.6 m NGF



La cote du plan d'eau est exprimée en mètres NGF, ce qui correspond à la hauteur par rapport au niveau de la mer.

Du fait de son exploitation par EDF pour la production hydroélectrique en hiver, le niveau de la retenue de Serre-Ponçon est en général minimal au début du printemps. Puis la fonte des neiges réalimente le lac qui atteint sa cote maximale en début d'été. Le niveau redescend ensuite avec les usages estivaux de l'eau, principalement pour l'irrigation agricole de la Provence.



## CONTEXTE MÉTÉOROLOGIQUE

🌨 L'enneigement

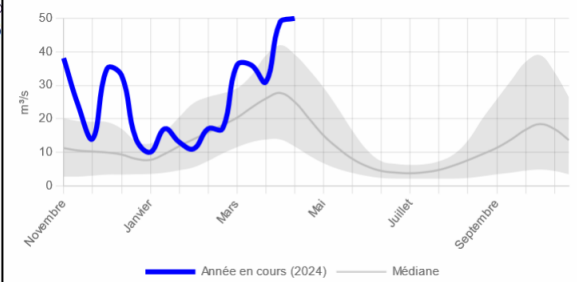
☁ La pluviométrie

🌡 Les températures

💧 L'humidité des sols

# Apport haut Verdon

50 m³/s



Le Verdon est une rivière de montagne sous influence du climat méditerranéen. Les débits sont soutenus au printemps lors de la fonte des neiges et à l'automne sous l'influence des épisodes de pluies intenses. Il prend sa source dans le massif des Trois Evêchés sur la commune d'Allos (04). Il se jette dans la Durance au pied du château de Cadarache, sur la commune de Saint-Paul-lez-Durance (13).

Sur son parcours, il traverse les gorges du Verdon et **alimente 5 retenues hydroélectriques exploitées par EDF** notamment celles de Castillon et de

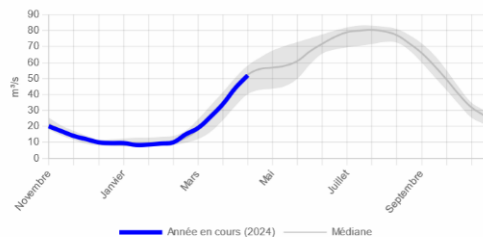
## POUR COMPRENDRE

- 🌊 Les débits des rivières
- 📡 Mesurer et distribuer l'eau
- 🌾 Les usages de l'eau
- 🏠 La gestion des réserves
- 📅 Les prévisions (à venir)



## Prélèvement des canaux de basse Durance

52 m<sup>3</sup>/s



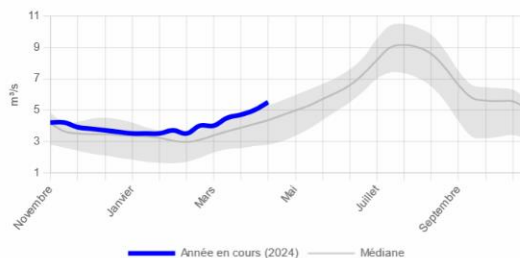
La Commission Exécutive de la Durance (CED) a pour fonction de réguler les usages de l'eau en basse-Durance. Elle a été créée en 1907 à la suite de plusieurs années de sécheresse ayant conduit à des pénuries d'eau et des conflits entre les différents usagers.

Les prélèvements pris en compte dans le périmètre de la CED sont ceux des



## Prélèvements de la concession régionale du canal de Provence

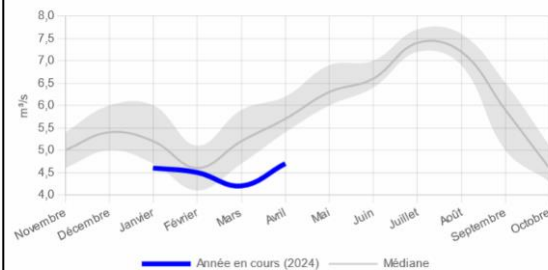
6 m<sup>3</sup>/s



La concession régionale du canal de Provence prélève en moyenne 225 millions de mètre cubes d'eau par an, dont près de 200 millions de mètre cubes dans le bassin versant du Verdon. 50 % de son utilisation concerne l'alimentation en eau potable, 20 % l'irrigation, 17 % l'industrie et 13 % les

## Prélèvement du canal métropolitain

5 m<sup>3</sup>/s



**1 million d'habitants** sont alimentés par le canal métropolitain (canal de Marseille). Les prélèvements sont décomptés des prélèvements du périmètre de la CED mais ne sont pas soumis aux mêmes restrictions que les canaux agricoles étant donné que l'usage majoritaire de l'eau concerne l'alimentation en eau potable.

## POUR COMPRENDRE

- 🔗 L'eau des rivières
- 🔗 Stocker et distribuer l'eau
- 🔗 Les usages de l'eau
- 🔗 La gestion des réserves
- 🔗 Glossaire (à venir)



## Proposition de niveaux de gravité relatifs à la situation au 2 mai 2024

- Pour l'hydrosystème Serre-Ponçon : Maintien d'une situation sans niveau de gravité sécheresse requis
- Pour l'hydrosystème Sainte-Croix/Castillon : Maintien d'une situation sans niveau de gravité sécheresse requis
- Pour l'hydrosystème Saint-Cassien : Maintien d'une situation sans niveau de gravité sécheresse requis



# Sommaire

1. Introduction de Monsieur le préfet – **10 mn jusqu'à 15 h 10**
2. Prises de parole de personnalité – **10 mn jusqu'à 15 h 20**
3. Rapide point sur la situation hydrique des systèmes Serre-Ponçon, Sainte-Croix/Castillon, Saint-Cassien – Météo-France, BRGM, EDF, CED, OFB, SMAVD - **15 mn jusqu'à 15 h 35**
4. Question sur la situation hydrique – **5 mn jusqu'à 15 h 40**
5. Présentation du projet d'ACi et des observations – **20 mn jusqu'à 16 h 00**
  1. Rappels des évolutions principales de la révision
  2. Enoncé des principales observations
  3. Proposition des derniers arbitrages
6. Discussion/Débat – **40 mn jusqu'à 16 h 40**
7. Présentation de la vaste campagne de sensibilisation et de contrôle portant sur les prélèvements en eau des ICPE de février – **15 mn jusqu' 16h55**
8. Calendrier et conclusion – **5 mn jusqu'à 17 h 00**



# Rappel méthode de travail et concertation



- Un premier ACi signé par les six préfets le 22 juin 2023 après une concertation ouverte réunissant une préfiguration du comité ressource en eau dès la fin de l'été 2022 et une consultation publique en mai 2023
- Une étude systématique des retours de la consultation publique et lors des consultations du CREi de point de situation hydrique de l'été 2023, des lettres, recours gracieux et contentieux
- Des rendez-vous bilatéraux avec les différents acteurs du CREi depuis l'été 2023
- Trois ateliers techniques CREi les 25 janvier, 16 février et 8 mars
- Des réunions dans les départements avec l'appui des DDT(M)
- Transmission d'un projet de texte le 22 mars suite au CREi du 19 mars
- De nouveaux échanges ; profession agricole, acteurs de l'amont, producteurs de données, FNE...
- Débat sur le nouveau projet de texte lors du CREi de 2 mai
- Une nouvelle consultation publique en mi-mai 2024



# Rappel synthétique des évolutions du texte

- Concilier tous les usages : la recherche d'un remplissage optimisé permet de maximiser le stockage ce qui est intéressant pour tous les usages par contre une fois passé le temps du remplissage des lacs, leur volume est utilisé sans restriction sauf s'il y a risque sur réserves conventionnelles ;
  - Cette logique est traduite dans la création de seuils de passage aux différents niveaux de gravité sécheresse par l'optimisation d'un taux de remplissage d'une part et la gestion des réserves conventionnelles en déstockage d'autre part ;
- Gestion prudente de la ressource stockée et protection des ressources locales
  - Application du principe du niveau de gravité le plus élevé quelle que soit l'origine de la ressource sur les usages non économiques ;
- Simplification de l'ACi en ne traitant que des ressources stockées, des usages économiques et arrosages spécifiques
  - Création des trois zones d'alertes : Serre-Ponçon, Sainte-Croix/Castillon et Saint-Cassien
- Référence à la prise en compte de l'usage touristique
  - Implicite sur le taux de remplissage, explicite dans le texte de l'ACi

# Rappel synthétique des évolutions du texte - suite

- Prendre en compte les efforts structurels d'économie pour les irrigations modernisées à l'instar des ICPE,
-  Les réseaux modernisés dont le ratio de consommation en m<sup>3</sup>/ha/an est optimisé ne se verront pas appliqué la restriction à 20 % de l'alerte renforcée
- Instaurer un débit de référence pour les irrigations comme il existe pour les ICPE (AM 30 juin)
-  Débit de référence = débit prélevé au moment de la décision (AP de restriction) X évolution ETP (donnée météo) ou Débit discuté avec service de police des eaux
- Prévoir une clause de revoyure de l'ACi pour tenir compte de l'évolution climatique et des économies structurelles et permettre son amélioration continue.
- Prise en compte de la spécificité de la nappe de Crau comme réservoir de l'eau de la Durance
- Précision sur plusieurs notions ; ressource stockée, usages économiques, arrosages spécifiques et glossaire








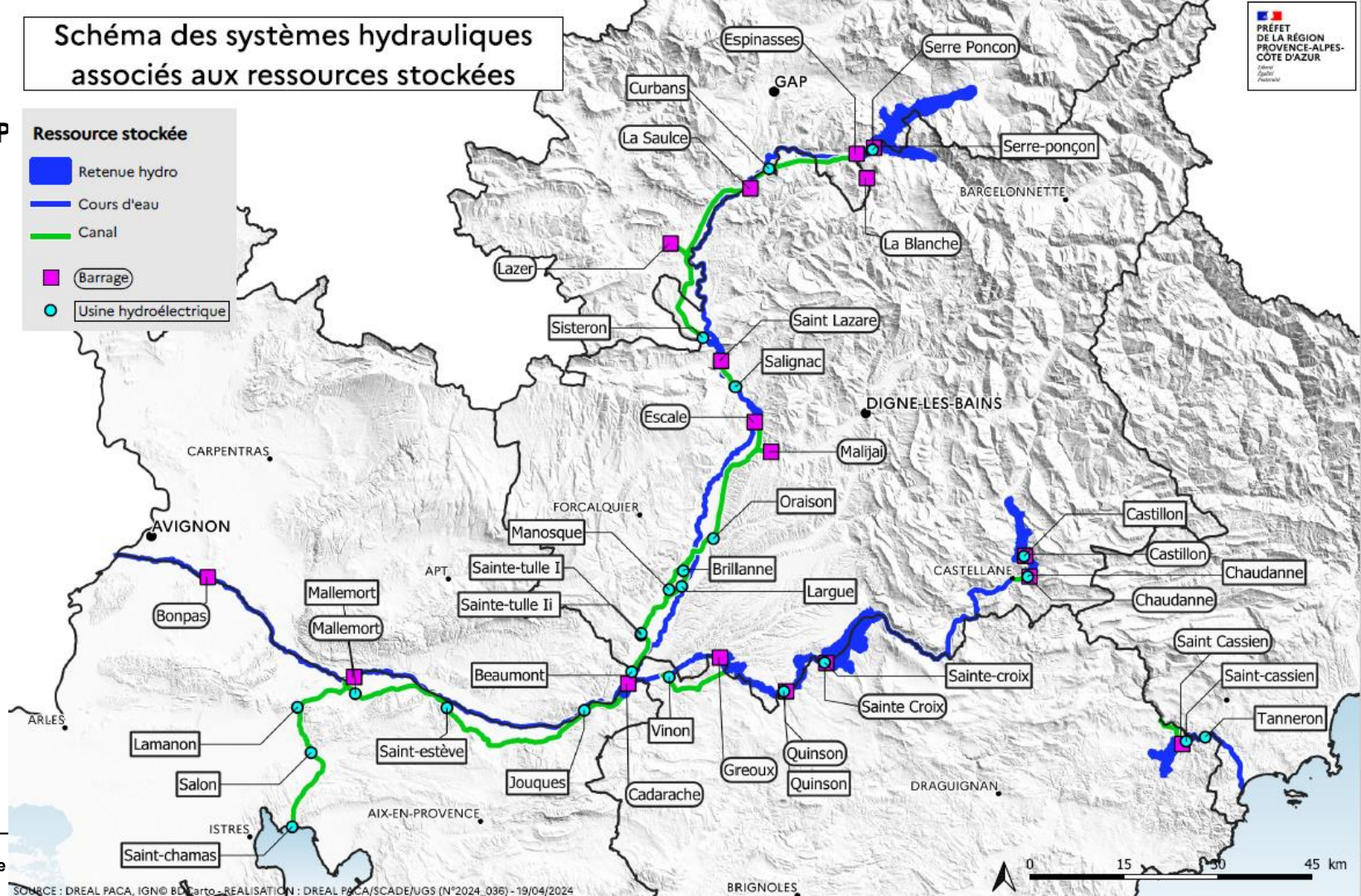
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALP  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Schéma des systèmes hydrauliques  
associés aux ressources stockées**

**Ressource stockée**

-  Retenue hydro
-  Cours d'eau
-  Canal
-  Barrage
-  Usine hydroélectrique



Direction régionale de

SOURCE : DREAL PACA, IGN © BD Cartho - RÉALISATION : DREAL PACA/SCADE/UGS (N°2024\_036) - 19/04/2024

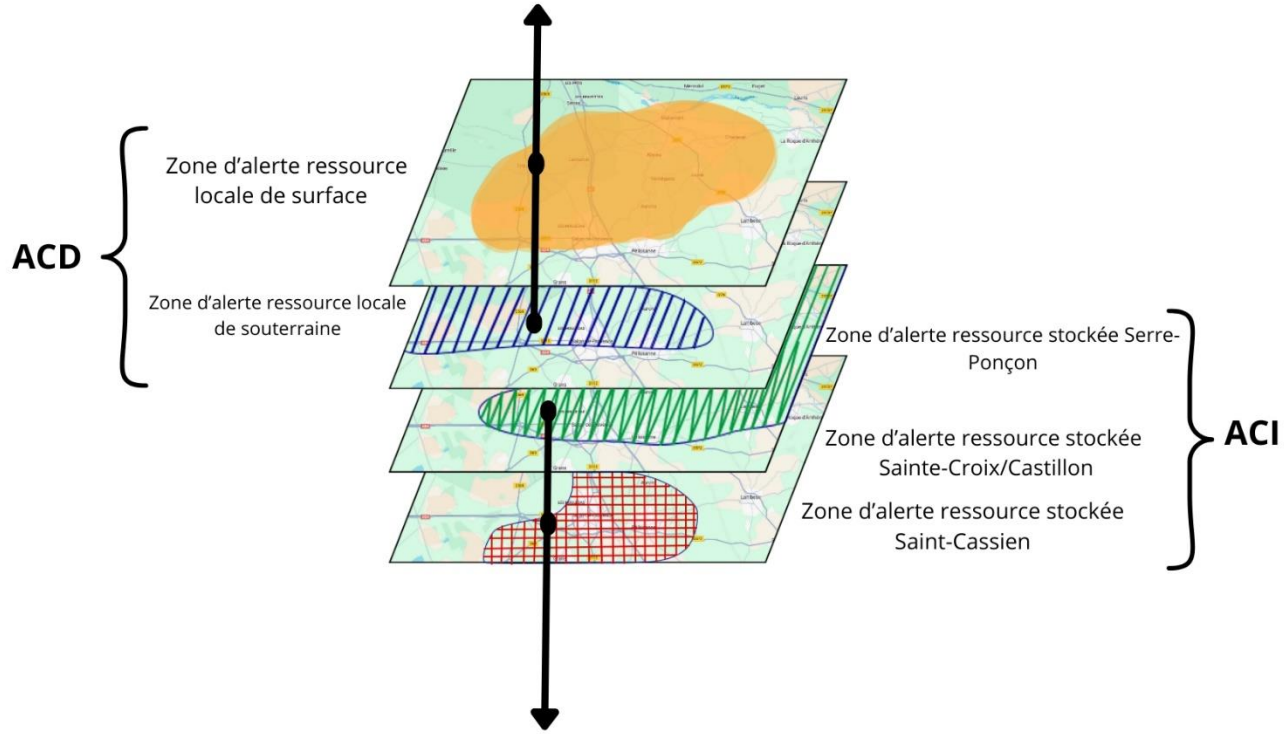


BRIGNOLES



# Articulation avec les ACD

Autres usages (usages domestiques toutes ressources et usages économiques et arrosages spécifiques alimentés par ressources locales)





# PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

## Zone d'alerte Serre - Ponçon

Li  
Ég  
Fr

Zone d'alerte Serre - Ponçon

Comune concernée

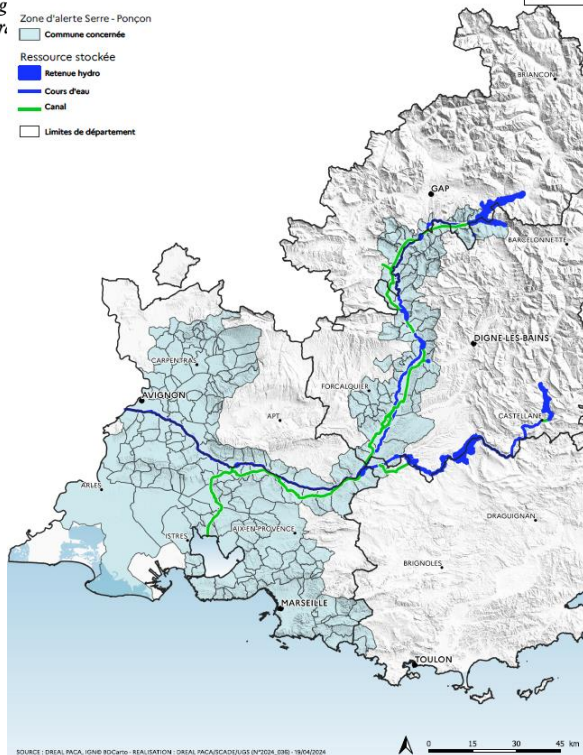
Ressource stockée

Retenue hydro

Cours d'eau

Canal

Limites de département



## Zone d'alerte Sainte-Croix / Castillon

Zone d'alerte Sainte-Croix / Castillon

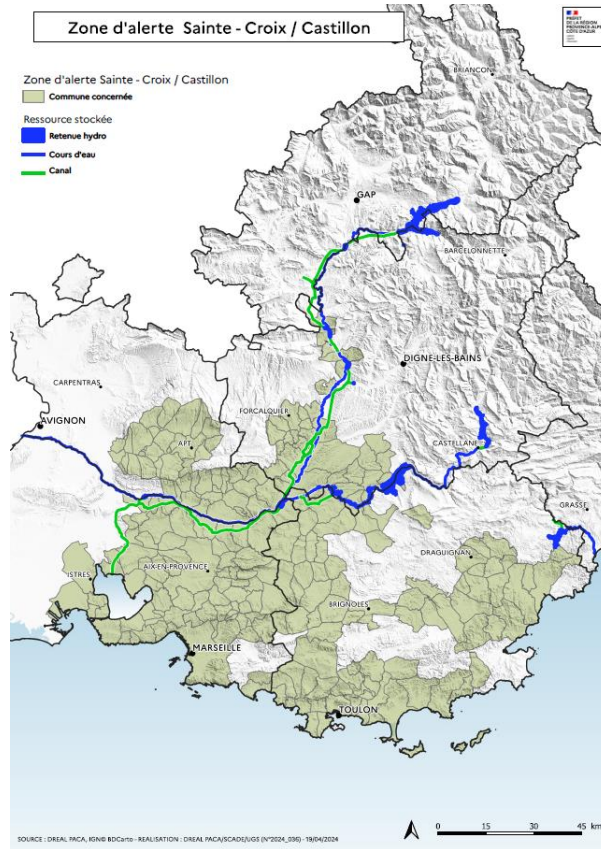
Comune concernée

Ressource stockée

Retenue hydro

Cours d'eau

Canal



SOURCE : DREAL PACA, IGN BD Cartho - REALISATION : DREAL PACA/CARCADE/VEVS (N°2024\_036) - 18/04/2024

## Zone d'alerte Saint-Cassien

Zone d'alerte Saint-Cassien

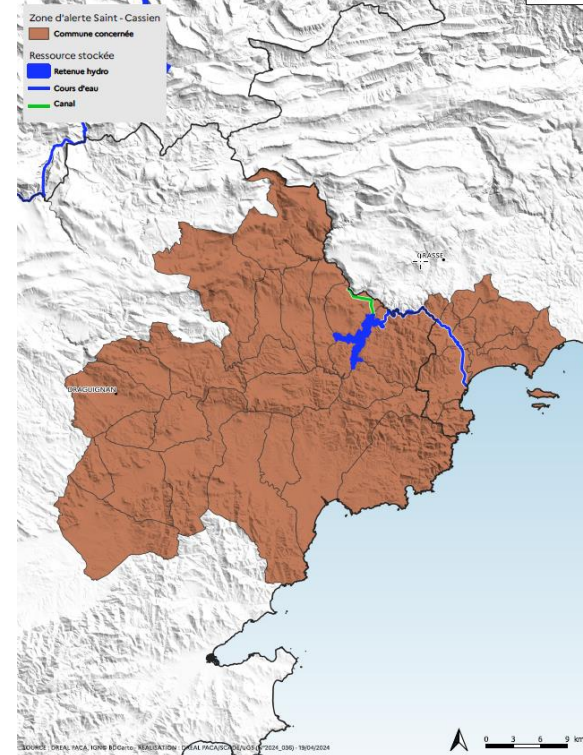
Comune concernée

Ressource stockée

Retenue hydro

Cours d'eau

Canal



SOURCE : DREAL PACA, IGN BD Cartho - REALISATION : DREAL PACA/CARCADE/VEVS (N°2024\_036) - 18/04/2024



# Les contributions

- Des contributions de la profession agricole (CRA, CA, OPA), EDF, SCP, PNR, CD 04 et 05, SMADESEP/CCI/AgDev et région concernant l'objectif de remplissage
- Ces mêmes contributions et en plus CD 83, CD 13, SMIAGE, SICASIL, SYMCRAU, CED (+Canal St Julien et Vallée des Baux), Association Env Industrie, l'ARS, FNE, collectifs (golf, laveurs voiture, installateurs piscine), MAMP sur d'autres sujets, quelques fois très spécifiques
- Les autres sujets : seuils de vigilance (SWI), seuils de déstockage, prise en compte réseaux modernisés sur gravitaire, restrictions ICPE, restrictions horaires, intégration dans le CREi, retour niveau de gravité inférieur, prise en compte de l'origine de l'eau, document pédagogique.
- Les sujets plus spécifiques : nappe de Crau, certaines cultures (bassinage salade, gel), jeunes arbres d'alignement, cartographie
- 31 contributions à traiter



PRÉFET

DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Focus seuils d'alerte en remplissage

• Rappel de l'ACi martyr : SP : [90%(775.5m) ; 95%(778m)], SCC : [86%(472m) ; 92%(474m)], SC 20 millions de m<sup>3</sup>, pour 50 % des scénarios au 1<sup>er</sup> juillet

- Toutes les contributions sauf une (reste à 5/10) proposent de ne pas passer en alerte tant que au moins 80% (8/10) des scénarios sont au-dessus de 90 % de remplissage sur SP (775,5 m NGF) ou passage en alerte dès que 2/10 sont en dessous des 90 % de remplissage (c'est le même seuil dit autrement),
- Toutes les contributions sauf une (31 août), proposent cet objectif au 1<sup>er</sup> juillet,
- Pour le Verdon, toutes proposent 8 scénarios sur 10 au-dessus de 87 % sur le volume global Sainte-Croix/Castillon, soit 85 % sur Sainte-Croix (471,5 m NGF), ou alerte si 2/10 sont en dessous de 87 %

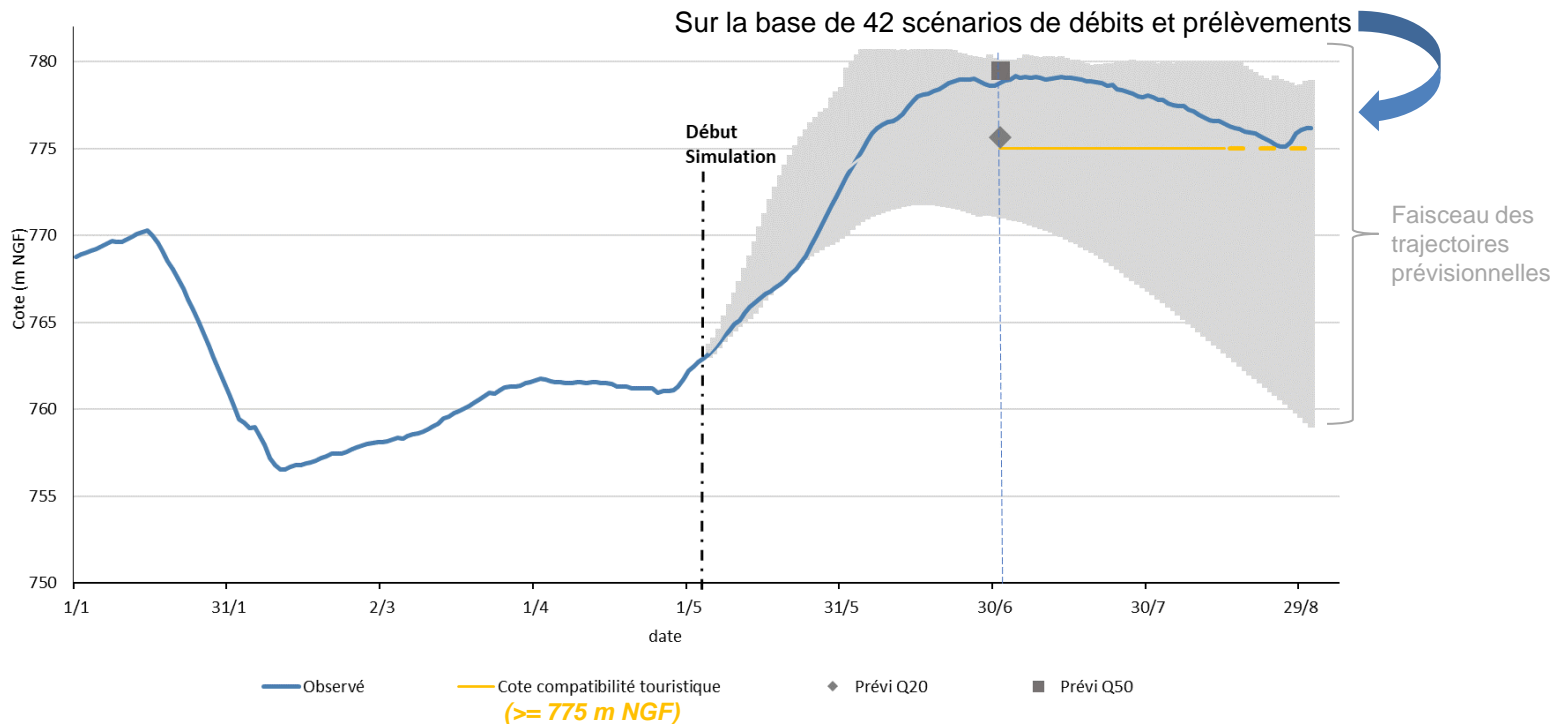
### Compromis possible

- Alerte dès que 2 scénarios sur 10 sont au-dessous d'un taux de remplissage à 90% au 1<sup>er</sup> juillet à Serre-Ponçon et 87% pour Sainte-Croix/Castillon, et 5/10 scénarios inférieurs à 20 millions de m<sup>3</sup> au 1/07 au 1<sup>er</sup> juillet pour Saint-Cassien
- Rappel alerte renforcée si déstockage anticipé SP (CED),  $Q_{prel} > 1,5 * Q_{NR}$  à Vinon pour SCC et 8/10 scénarios inférieurs à 20 millions de m<sup>3</sup> au 1/07 au 1<sup>er</sup> juillet pour Saint-Cassien



Début mai

(EDF en gestion contrainte depuis février)



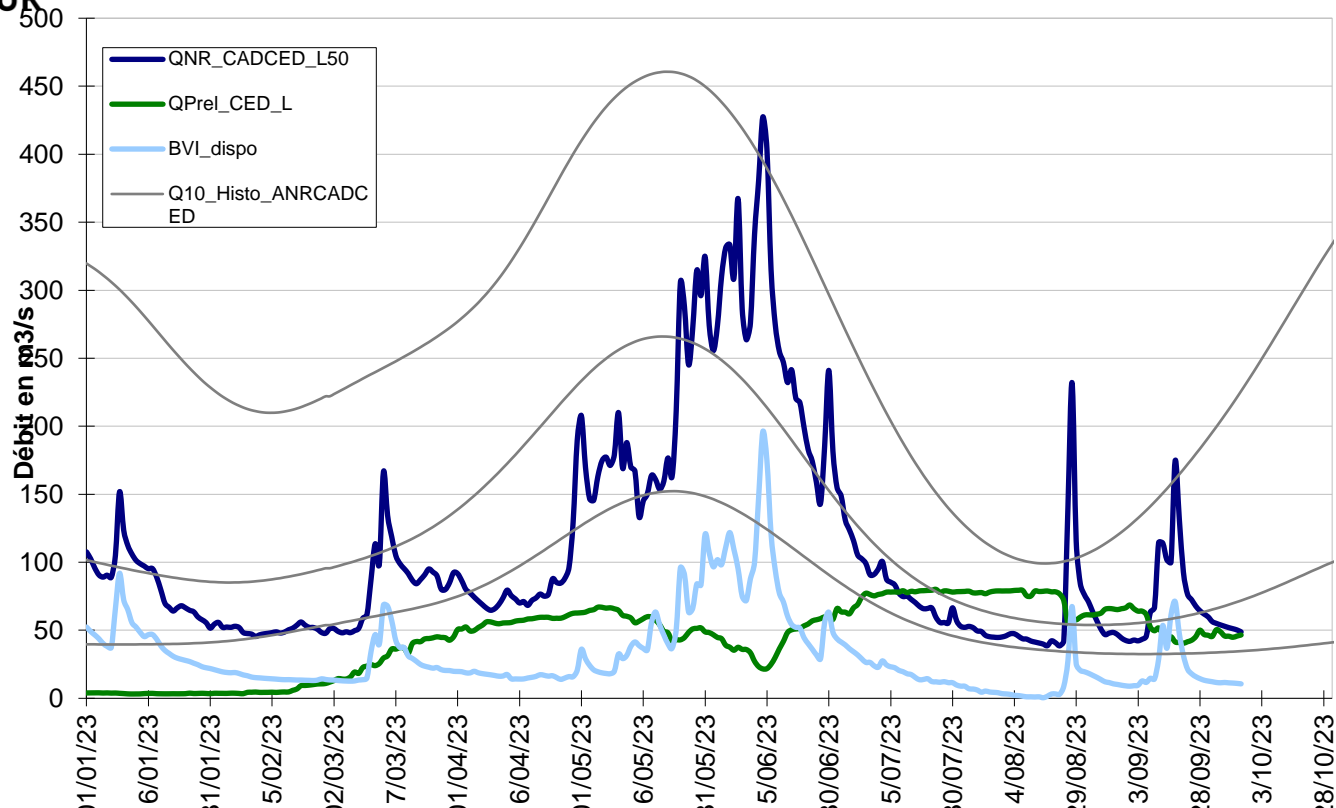
➔ Prévisions de remplissage pour le 1<sup>er</sup> juillet :

. Au Quantile 20, 90,3 % (=775,65 m NGF)

. Au Quantile 50, 99 % (=779,6 m NGF)



## Suivi déstockage réserve agricole de Serre-Ponçon



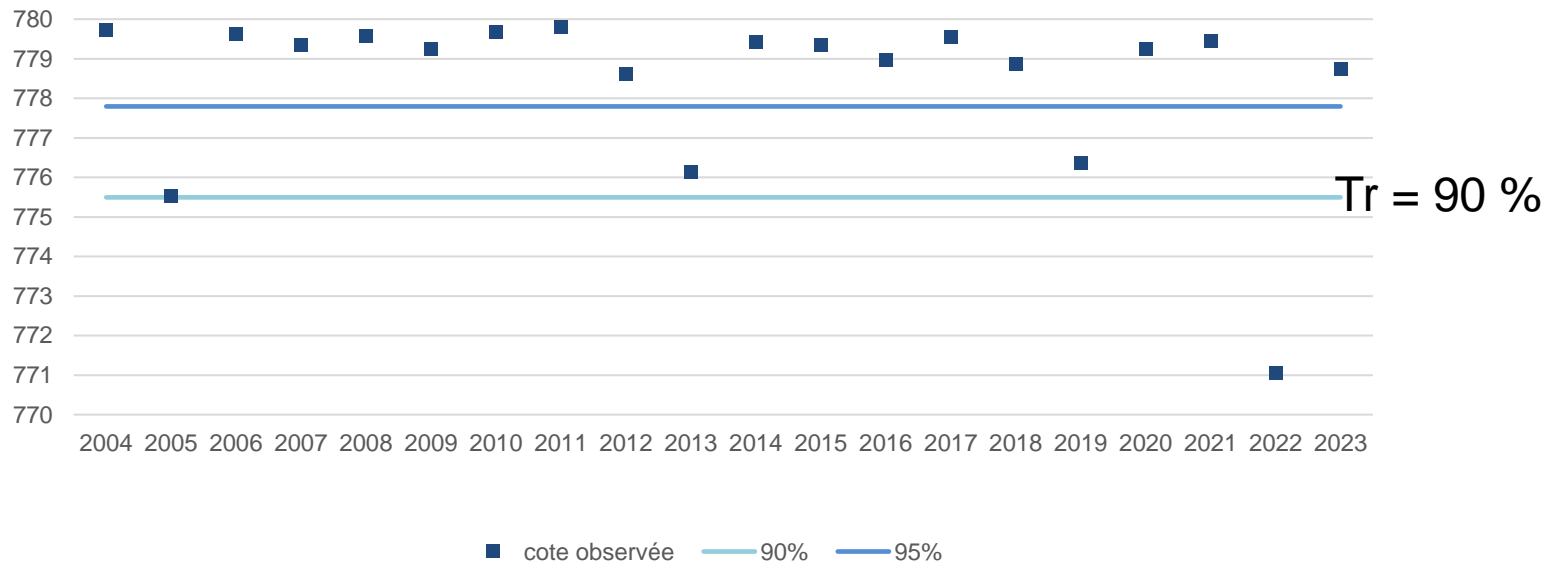


**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Remplissage Serre-Ponçon au 1<sup>er</sup> juillet (années 2004- 2023)

Cote de le retenue de Serre-Ponçon au 1/07

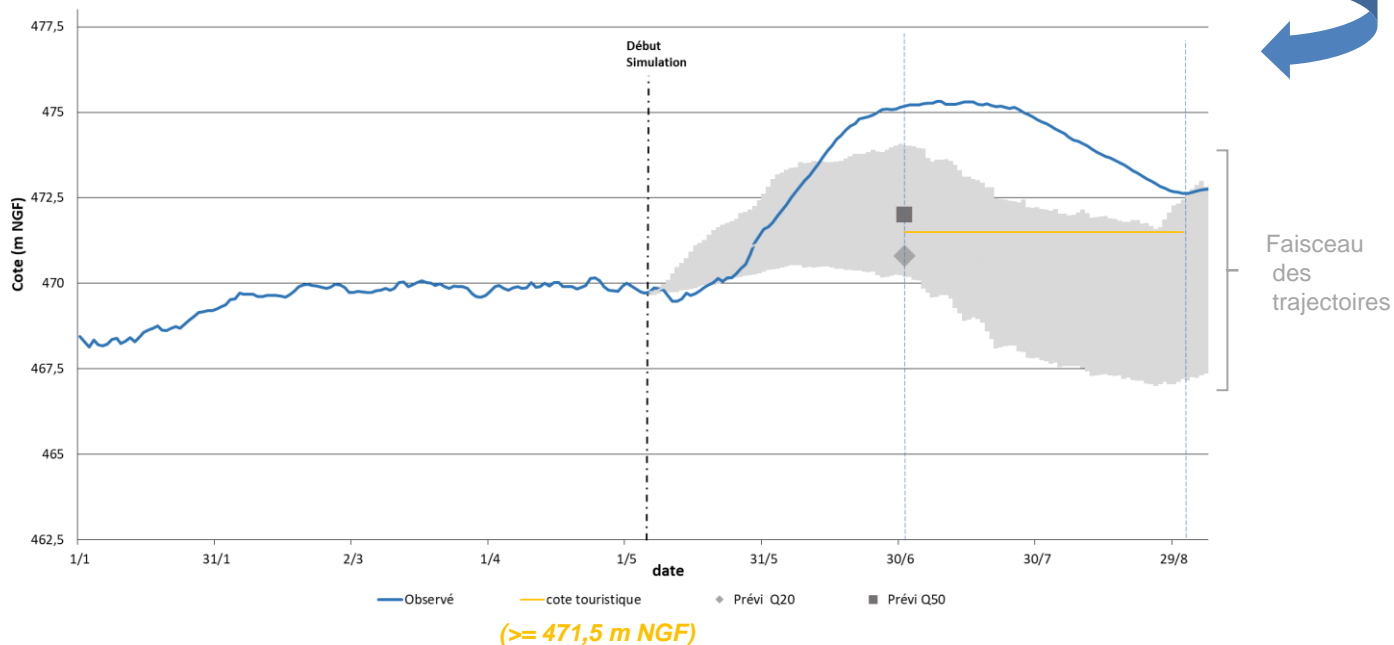




Début mai

(EDF en gestion contrainte depuis 2022)

Sur la base de 42 scénarios de débits et prévisions de prélèvements SCP



➔ Prévisions de remplissage Verdon pour le 1<sup>er</sup> juillet :

. Au Quantile 20, 82,5 % (= 470,8 m NGF)

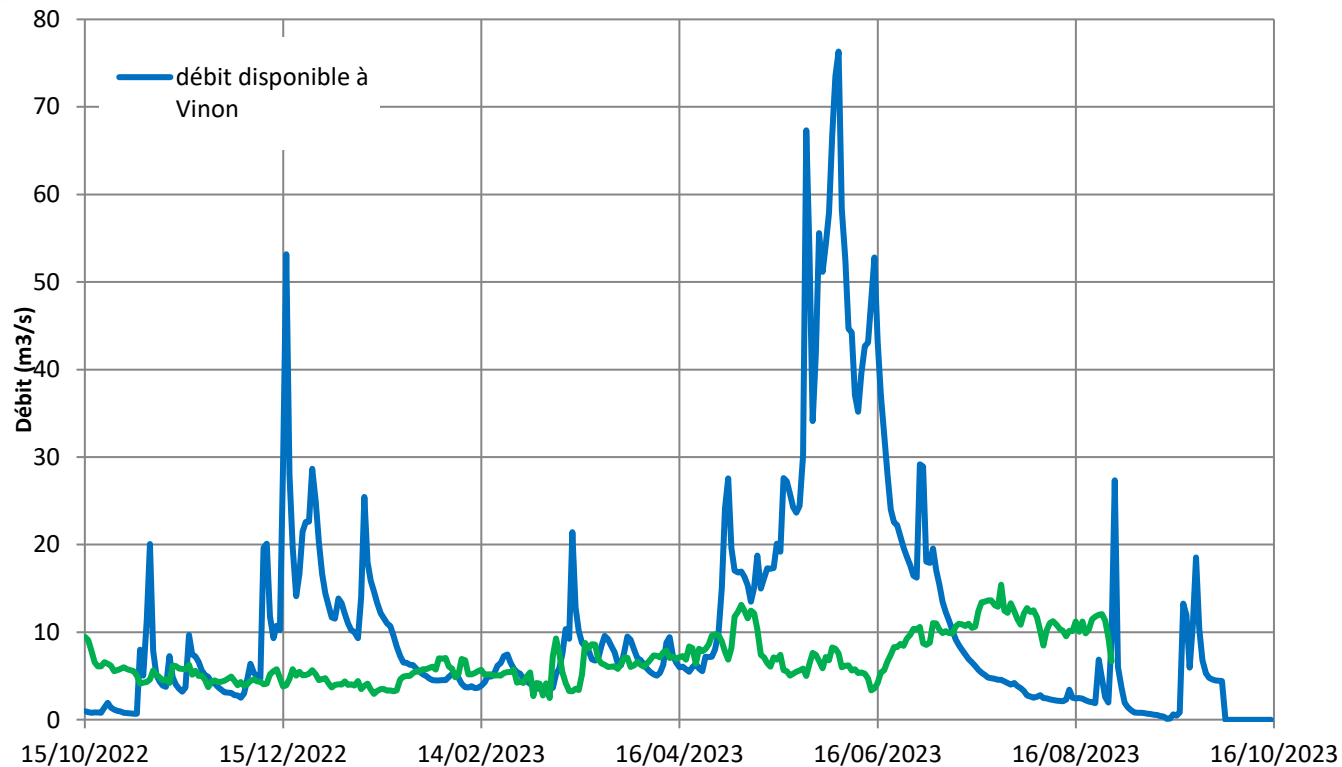
. Au Quantile 50, 86 % (= 472 m NGF)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Suivi déstockage réserve du Verdon

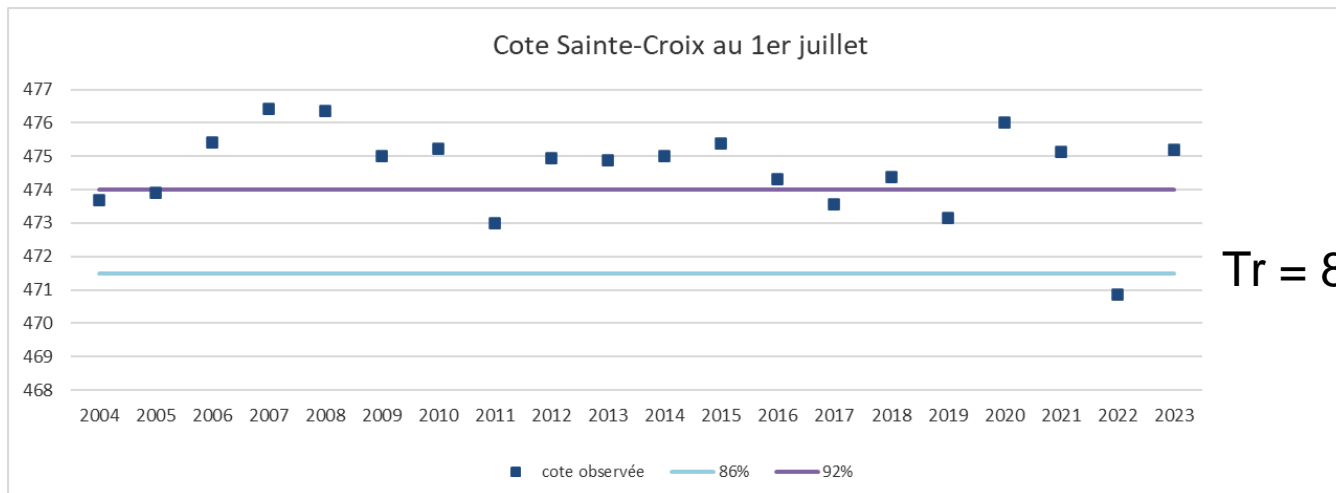




**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Remplissage Sainte-Croix au 1<sup>er</sup> juillet (années 2004- 2023)





# Focus gestion contrainte EDF

- Rappel de l'ACi martyr : condition nécessaire pour établir des restrictions sur les autres usages (hors EDF)

## Proposition de définition

Quand le stock hydrique en présence et les prévisions d'apports ne permettent pas de sécuriser le remplissage de la retenue au 1er juillet, l'usage énergie s'auto-contraint.

Être en gestion contrainte, cela signifie que dans le pilotage national du parc de production d'EDF, la chaîne de la Durance et du Verdon - qui a vocation à être appelée pour répondre aux pointes de consommation - n'est plus sollicitée (hors enjeux sécurité réseau). Il n'y a plus de programmes de production des usines planifiés dans une logique de placement optimisé de l'énergie.

Ne transitent dans les aménagements hydroélectriques que les volumes destinés aux débits réservés et aux besoins de l'irrigation, de l'eau potable et de l'eau industrielle.

Tous les 15 jours, EDF assurent la réactualisation des données et l'adaptation de la gestion.



# Focus seuils de déstockage

- Rappel de l'ACi martyr : protocole CED pour SP, à définir pour SCC, alerte si Réserve < 1,5\*besoins, alerte renforcée si Réserve < 1,2\*Besoins
- Proposition SCP sur SCC :
  - Alerte si réserve conventionnelle (ou réserve utile) < 150 millions de m3 au 1<sup>er</sup> juillet, 110 millions de m3 au 1<sup>er</sup> août
  - Alerte renforcé si réserve conventionnelle < 130 millions de m3 au 1<sup>er</sup> juillet, 90 millions au 1<sup>er</sup> août
  - Crise si réserve conventionnelle < 115 millions de m3 au 1<sup>er</sup> juillet, 85 millions de m3 au 1<sup>er</sup> août (volume nécessaire pour satisfaire 150% des besoins prioritaires)
  - Une autre proposition demande alerte renforcée dès utilisation 40 % de la réserve et maintien de alerte remplissage
- Proposition SEMM sur crise pour SP :

## Positionnement possible

- Retenir propositions SCP pour Saintes-Croix/Castillon dans un premier temps et les ajuster si besoin
- S'assurer que 2022 aurait généré l'alerte



# Focus prise en compte réseaux économes

- Rappel de l'ACi martyr : Seuil de détermination des réseaux économes : consommation annuelle en m<sup>3</sup>/ha/an dans l'intervalle [5 000 ; 10 000] à déterminer
- Des d'exclusions des restrictions, une demande de fixer le seuils à 5000, d'autres que le seuil soit incitatif ou lié à un débit technique (pour la Crau)

## Proposition

- 5 000 m<sup>3</sup>/ha/an pour l'irrigation par aspersion et goutte à goutte
- A voir si possibilité d'un seuil pour l'irrigation par submersion afin de tenir compte d'un ratio d'infiltration dans les nappes. Ce seuil doit être conçu pour être incitatif et consacrer de réels efforts..



# Focus sur intégration dans le CREi

- Syndicats agricoles
- Collectifs golfs, laveurs de voitures, installateurs de piscines
- CLE dans zones d'alertes, ajouter Calavon-Coulon et Arc
- Autorités organisatrices de la distribution eau potable dans ZA : Une vingtaine de membre en plus si EPCI

## Compromis possible

- Syndicats agricoles : oui au niveau régional
- Collectifs professionnels : ajouter Chambre des métiers en plus de la CCI
- CLE Calavon, Arc en plus de Durance, Verdon, Siagne
- Autorité organisatrices EP : oui pour les EPCI



# Focus sur les ICPE

- Rappel Aci martyr : Renvoi à la prise en compte de 3-2° et 3-3° et l'exclusion des activités 3-1° aux PSH p22 afin de forcer à établir un PSH
- Demande Assoc Env Indust : que les ICPE dont les activités sont visées à l'article 3-1° de l'Arrêté Ministériel du 30 juin 2023 et ceux répondant aux critères des articles 3-2° (réduction de 20 % depuis 1/01/2018) et 3-3° (REUT 20%) soient exemptés des restrictions

## Positionnement

- Confirmer avec une phrase encore plus claire telle que « Le PSH permettra notamment d'identifier les activités exemptées de l'art 3.1 de l'arrêté ministériel (AM) du 30 juin 2023 ainsi que des établissements répondant aux dispositions des art 3.2 et 3.3 dudit AM »



# Sommaire

1. Introduction de Monsieur le préfet – **10 mn jusqu'à 15 h 10**
2. Prises de parole de personnalité – **10 mn jusqu'à 15 h 20**
3. Rapide point sur la situation hydrique des systèmes Serre-Ponçon, Sainte-Croix/Castillon, Saint-Cassien – Météo-France, BRGM, EDF, CED, OFB, SMAVD - **15 mn jusqu'à 15 h 35**
4. Question sur la situation hydrique – **5 mn jusqu'à 15 h 40**
5. Présentation du projet d'ACi et des observations – **20 mn jusqu'à 16 h 00**
  1. Rappels des évolutions principales de la révision
  2. Enoncé des principales observations
  3. Proposition des derniers arbitrages
6. Discussion/Débat – **40 mn jusqu'à 16 h 40**
7. Présentation de la vaste campagne de sensibilisation et de contrôle portant sur les prélèvements en eau des ICPE de février – **15 mn jusqu' 16h55**
8. Calendrier et conclusion – **5 mn jusqu'à 17 h 00**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **SPR – UD**

# **Bilan action sécheresse ICPE PACA**

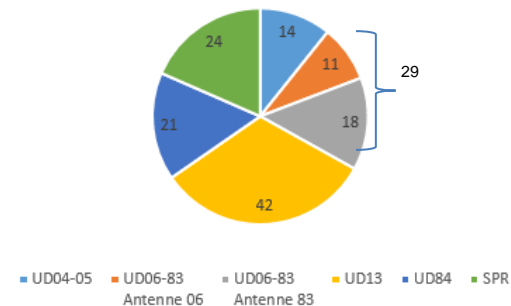


# Bilan action sécheresse ICPE PACA

Liberté  
Égalité  
Fraternité

- 119 inspections réalisées sur PACA entre le 15/02 et le 05/03
- Tout type d'établissements visés dont les prélèvements sont supérieurs à 10000 m<sup>3</sup>/an
- Communication aval des fédérations, Publication d'un CP avec un premier bilan
- Objectifs
  - Connaissance et localisation des points de prélèvements
  - Pédagogie auprès des exploitants (réglementation, PSH, etc...)
  - Communiquer auprès du grand public et des exploitants
- Action prévue cet été comme suite

Nombre d'inspections



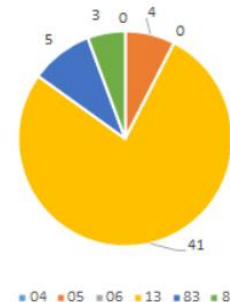


# Bilan action sécheresse ICPE PACA

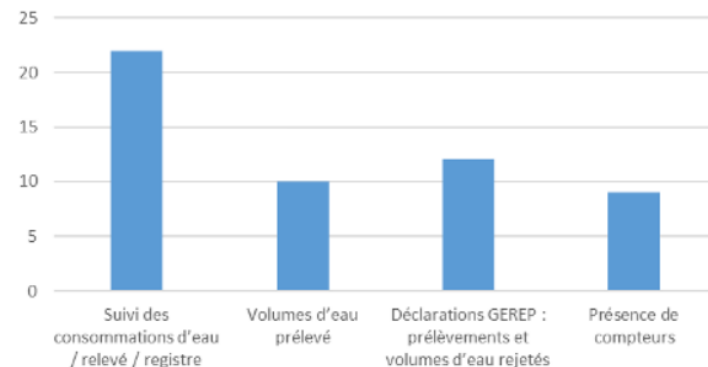
- Sur les points de prélèvement

- 30 % d'exploitants non conformes
- 53 points non conformes ont été relevés (77% dans le 13)
- Parmi ces points de contrôle, 22 concernaient le suivi des consommations. Cette non conformité concerne principalement la périodicité des relevés qui était inférieure à ce qui était demandé dans l'arrêté d'autorisation.
- 12 établissements ne déclaraient pas leurs prélèvements et rejets dans l'application GEREP.
- 9 établissements ne disposaient pas de compteur sur site pour l'un au moins de leurs points de prélèvement.
- 10 établissements dépassaient les volumes de prélèvement autorisés dans leur arrêté.

Nombre de points de contrôle non conformes



Typologie des points de contrôle non conformes





# Bilan action sécheresse ICPE PACA

- Sur le volet pédagogique :
  - Difficulté des exploitants à connaître l'origine de l'eau lorsqu'il est fourni par un opérateur AEP, même pour des fournisseurs d'eau important
  - Les Arrêtés Préfectoraux autorisant et encadrant l'activité des sites ICPE ne sont pas assez précis dans leurs prescriptions sur les prélèvements :
    - AP ICPE identifient rarement les masses d'eau/zones d'alerte dans les restrictions de prélèvement
    - 50/119 sites n'avaient aucune limite de prélèvement journalière, 16 sites n'avaient aucune limite de prélèvement ni journalière, ni annuelle
  - Plus de 50 % des sites ne connaissaient ni le Plan de Sobriété Hydrique, ni son lien avec l'ACi



# Sommaire

1. Introduction de Monsieur le préfet – **10 mn jusqu'à 15 h 10**
2. Prises de parole de personnalité – **10 mn jusqu'à 15 h 20**
3. Rapide point sur la situation hydrique des systèmes Serre-Ponçon, Sainte-Croix/Castillon, Saint-Cassien – Météo-France, BRGM, EDF, CED, OFB, SMAVD - **15 mn jusqu'à 15 h 35**
4. Question sur la situation hydrique – **5 mn jusqu'à 15 h 40**
5. Présentation du projet d'ACi et des observations – **20 mn jusqu'à 16 h 00**
  1. Rappels des évolutions principales de la révision
  2. Enoncé des principales observations
  3. Proposition des derniers arbitrages
6. Discussion/Débat – **40 mn jusqu'à 16 h 40**
7. Présentation de la vaste campagne de sensibilisation et de contrôle portant sur les prélèvements en eau des ICPE de février – **15 mn jusqu' 16h55**
8. Calendrier et conclusion – **5 mn jusqu'à 17 h 00**



# Calendrier révision et méthode

- Travaux de concertation techniques ►
  - ateliers techniques du CREi les 25 janvier, 16 février et 8 mars
  - en parallèle, travail interne pour dégager les axes d'amélioration des ateliers
  - échanges dans les territoires avec DDT(m)/OFB et acteurs, sur janvier à mars
- Travaux d'écriture de la révision incluant les seuils ► mi-mars
- CREi de point d'avancement révision et point hydrique de début de saison ► 19 mars
- Transmission d'un projet de texte ► 22 mars
- CREi de validation ► **2 mai**
- Transmission du tableau des arbitrages
- Consultation publique ► deuxième quinzaine mai 2024
- Signature ACi révisé ► courant juin 2024





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

CREi du 2 mai 2024

# Merci de votre attention

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Service Direction...

Mission chef de projet sécheresse

36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille  
Tél. 04 88 22 61 00  
[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Diapos en réserve

- Législation / réglementation

-

-

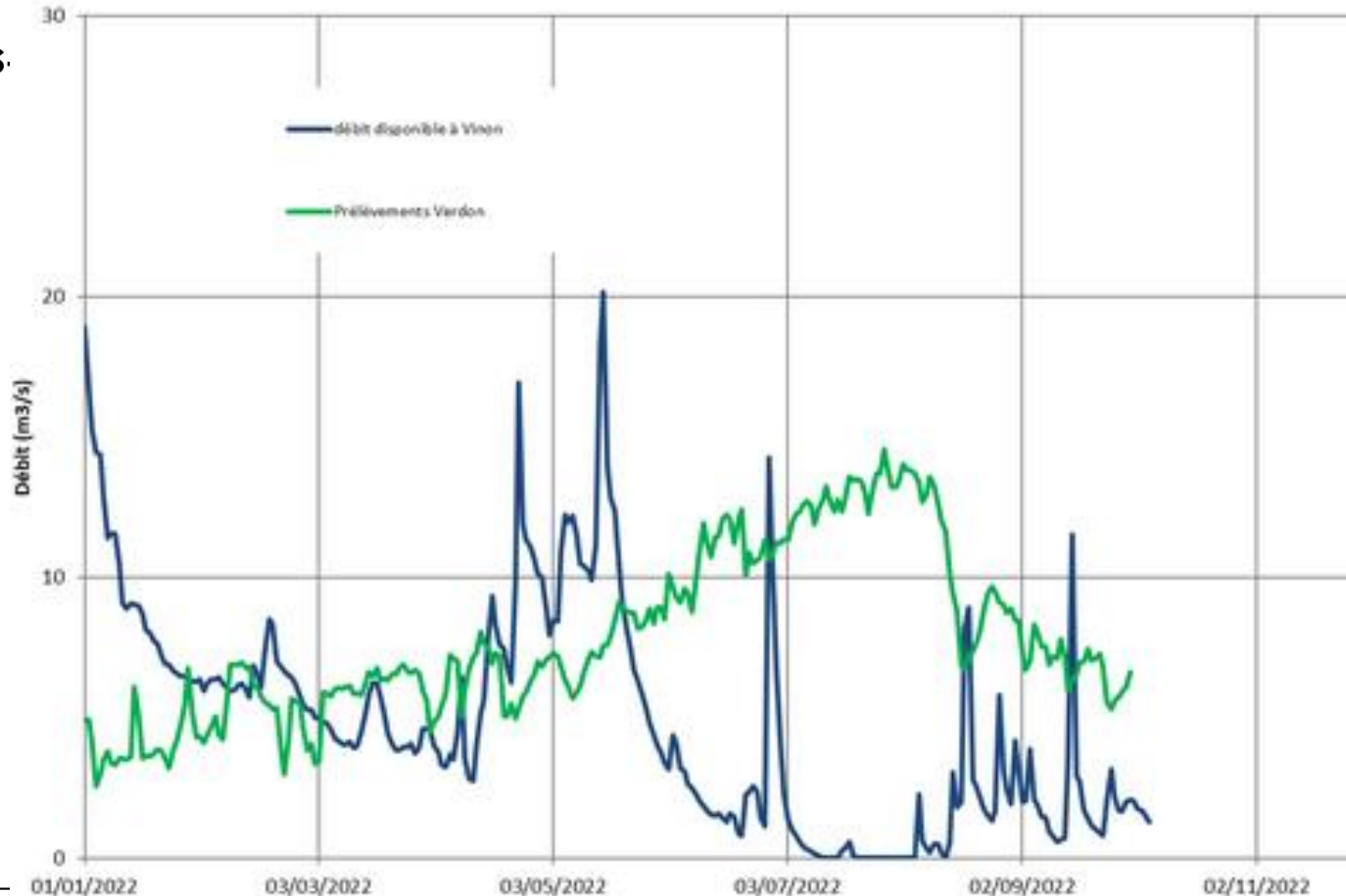




**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Débits sur Verdon à Vinon





# Contenu – rappel législatif

- L 211-1 II du CE : La gestion équilibrée doit permettre **en priorité** de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population.
- Elle doit également permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :
  - - 1° De la vie biologique du milieu récepteur, et spécialement de la faune piscicole et conchylicole ;
  - - 2° De la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;
  - - 3° **De l'agriculture**, des pêches et des cultures marines, **de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, en particulier pour assurer la sécurité du système électrique**, des transports, **du tourisme**, de la protection des sites, **des loisirs et des sports nautiques** ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées.
- L 211-3 II du CE : Ces décrets déterminent en particulier les conditions dans lesquelles l'autorité administrative peut :
  - -1° Prendre des mesures de **limitation ou de suspension provisoire** des usages de l'eau, pour faire face à une menace ou aux conséquences d'accidents, de sécheresse, d'inondations ou **à un risque de pénurie** ;



# Contenu – rappel réglementaire

- R 211-66 du CE : Les mesures générales ou particulières prévues par le 1° du II de l'article L. 211-3 pour faire face à une menace ou aux conséquences d'accidents, de sécheresse, d'inondations ou à un risque de pénurie sont **prescrites par arrêté du préfet du département dit arrêté de restriction** temporaire des usages de l'eau...
- Ces mesures, **proportionnées** au but recherché, ne peuvent être prescrites que **pour une période limitée**, éventuellement renouvelable...
- Concernant les situations de sécheresse, les mesures sont graduées selon les **quatre niveaux de gravité suivants : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise**. Ces niveaux sont liés à des conditions de déclenchement caractérisées par des points de surveillance et des indicateurs relatifs à l'**état de la ressource** en eau....
- Les mesures de restriction peuvent aller jusqu'à l'arrêt total des prélèvements, et **sont définies par usage ou sous-catégories d'usage ou type d'activités**, selon des considérations sanitaires, économiques et environnementales, dont les conditions sont fixées dans **les arrêtés-cadres** prévus à l'article R. 211-67.



## Contenu – rappel réglementaire - suite

- R 211-67 du CE : I.-Les mesures de restriction mentionnées à l'article R. 211-66 s'appliquent à l'échelle de zones d'alerte. Une zone d'alerte est définie comme une unité hydrologique ou hydrogéologique cohérente au sein d'un département, désignée par le préfet au regard de la ressource en eau....
- II.-Afin de préparer les mesures à prendre et d'organiser la gestion de crise en période de sécheresse, le préfet prend un arrêté, dit arrêté-cadre, désignant la ou les zones d'alerte, indiquant les conditions de déclenchement des différents niveaux de gravité et mentionnant les mesures de restriction à mettre en œuvre en fonction du niveau de gravité ainsi que les usages de l'eau de première nécessité à préserver en priorité et les modalités de prise des décisions de restriction.
- Lorsqu'un besoin de coordination interdépartementale est identifié par le préfet coordonnateur de bassin en application de l'article R. 211-69, un arrêté-cadre interdépartemental est pris sur l'ensemble du périmètre concerné.